



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/49/24
18 février 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS/FRANÇAIS

Quarante-neuvième session

RAPPORT DU COMITÉ PRÉPARATOIRE DU SOMMET MONDIAL POUR
LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL SUR SA PREMIÈRE SESSION*

(31 janvier-11 février 1994)

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I. QUESTIONS D'ORGANISATION	1 - 16	3
A. Ouverture et durée de la session	1 - 4	3
B. Participants	5 - 11	3
C. Bureau	12	6
D. Ordre du jour et organisation des travaux . . .	13 - 14	6
E. Accréditation des organisations non gouvernementales conformément aux règles régissant leur participation, énoncées dans la décision 2 du Comité préparatoire	15	6
F. Documentation	16	7
II. ÉTAT DES PRÉPARATIFS DU SOMMET MONDIAL POUR LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL	17 - 53	7

* Le présent document est la version ronéotypée du rapport du Comité préparatoire du Sommet mondial pour le développement social sur sa première session. Le rapport du Comité sur sa deuxième session sera publié en tant qu'additif au présent document. Le rapport définitif constituera le Supplément No 24 des Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-neuvième session (A/49/24/Rev.1).

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
III. ANALYSE DES QUESTIONS ESSENTIELLES QUE DOIT ABORDER LE SOMMET ET DES MESURES À PRENDRE POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS DU SOMMET CONFORMÉMENT À LA RÉOLUTION 47/92 DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	54 - 62	10
IV. PROJET DE RÈGLEMENT INTÉRIEUR PROVISOIRE DU SOMMET .	63	11
V. DISPOSITIONS CONCERNANT LA DEUXIÈME SESSION DU COMITÉ PRÉPARATOIRE ET ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE CETTE SESSION	64 - 70	11
VI. ADOPTION DU RAPPORT DU COMITÉ PRÉPARATOIRE	71 - 73	12
<u>Annexes</u>		
I. DÉCLARATION DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL AU COMITÉ PRÉPARATOIRE		13
II. RÉSUMÉ PRÉSENTÉ PAR LE PRÉSIDENT DU COMITÉ PRÉPARATOIRE		18
III. DÉCISIONS ADOPTÉES PAR LE COMITÉ PRÉPARATOIRE À SA PREMIÈRE SESSION		27
IV. DOCUMENTS PRÉSENTÉS AU COMITÉ PRÉPARATOIRE À SA PREMIÈRE SESSION		36
V. DOCUMENTS OFFICIEUX SOUMIS AU COMITÉ PRÉPARATOIRE À SA PREMIÈRE SESSION AU TITRE DU POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR		38
A. Observations générales du Groupe des 77 et de la Chine sur les éléments qui pourraient figurer dans les projets de déclaration et de plan d'action		38
B. Groupe des 77 et Chine : schéma général de la déclaration et du plan d'action		40
C. Proposition présentée par l'Union européenne : éléments qui pourraient figurer dans le projet de déclaration du Sommet		44
D. Proposition présentée par le Canada : Pour l'adoption d'une démarche plus souple et plus pragmatique		46
VI. NOTE DU SECRÉTARIAT RELATIVE AUX ÉLÉMENTS QUI POURRAIENT FIGURER DANS LE PROJET DE DÉCLARATION ET DANS LE PROJET DE PROGRAMME D'ACTION		50

I. QUESTIONS D'ORGANISATION

A. Ouverture et durée de la session

1. Le Comité préparatoire du Sommet mondial pour le développement social a tenu sa première session au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 31 janvier au 11 février 1994. Il a tenu 12 séances (de la 1re à la 12e) et un certain nombre de réunions officieuses.
2. La session a été ouverte par le Président du Comité préparatoire.
3. À la première séance, le 31 janvier 1994, le Secrétaire général a prononcé une allocution (voir annexe I).
4. À la même séance, le Président a fait une déclaration liminaire.

B. Participants

5. Les États suivants étaient représentés : Afghanistan, Albanie, Algérie, Allemagne, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Cambodge, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Équateur, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Gambie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée-Bissau, Guyana, Hongrie, Îles Marshall, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libéria, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Micronésie, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République de Corée, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Saint-Siège, Samoa, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Zambie et Zimbabwe.

6. Les organismes et programmes des Nations Unies suivants étaient représentés : Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID), Fonds des Nations Unies pour la population (FNUJAP), Programme alimentaire mondial (PAM), Commission économique pour l'Afrique (CEA), Commission économique pour l'Europe (CEE), Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social.

7. Les institutions spécialisées suivantes étaient représentées : Organisation internationale du Travail (OIT), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Organisation mondiale de la santé (OMS), Banque mondiale, Fonds monétaire international (FMI), Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) et Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUUDI).

8. Les organisations intergouvernementales ci-après étaient représentées : Agence de coopération culturelle et technique, Comité consultatif juridique afro-asiatique, Union européenne, Système économique latino-américain (SELA), Organisation de l'unité africaine (OUA) et Organisation internationale pour les migrations.

9. La Conférence des ministres africains responsables du développement humain était représentée.

10. Les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social ci-après étaient représentées :

Catégorie I : Assemblée mondiale de la jeunesse (AMJ), Association soroptimiste internationale, CARE International, Chambre de commerce internationale, Confédération internationale des syndicats libres, Confédération mondiale du travail, Conseil de l'archevêché orthodoxe grec d'Amérique du Nord et du Sud, Conseil international de l'action sociale, Conseil international des agences bénévoles (CIAB), Conseil international des femmes, Fédération démocratique internationale des femmes, Fédération internationale des femmes de carrières libérales et commerciales, International Save the Children Alliance, Mouvement international ATD quart monde, Mouvement international de la jeunesse et des étudiants pour les Nations Unies, Organisation internationale des unions de consommateurs (OIUC), Rotary International et Société internationale pour le développement (SID);

Catégorie II : ActionAid, America Mideast Education and Training Services, Inc., Association américaine des juristes, Association des femmes du Pacifique et de l'Asie du Sud-Est, Association internationale des écoles de service social, Association internationale pour la liberté religieuse, Association médicale du Commonwealth, Caritas Internationalis (Confédération internationale des charités catholiques), Centre italien de solidarité, Coalition internationale Habitat, Comité de coordination d'organisations juives, Commission sud-américaine pour la paix, la sécurité régionale et la démocratie, Communauté internationale Baha'ie, Conférence circumpolaire inuit, Conférence des Églises européennes, Conférence mondiale des religions pour la paix, Conseil consultatif anglican, Conseil international pour l'éducation des handicapés de la vue, Conseil latino-américain des femmes catholiques, Défense des enfants - International, Education international, Emmaüs International, Fédération internationale d'astronautique, Fédération internationale de la vieillesse, Fédération internationale des assistants sociaux, Fédération internationale des centres sociaux et communautaires, Fédération internationale Terre des Hommes, Fédération latino-américaine des associations des familles des détenus disparus, Fédération luthérienne mondiale, Fédération mondiale des femmes méthodistes, Fonds chrétien pour l'enfance, Indigenous World Association, International

Architects Designers Planners for Social Responsibility (ARC-Peace), International Human Rights Law Group, Ligue européenne de coopération économique, Ligue internationale de femmes pour la paix et la liberté, Ligue internationale pour le droit et la libération des peuples, Mouvement international de la réconciliation, National Wildlife Federation, Organisation des capitales et villes islamiques, Organisation mondiale des personnes handicapées, OXFAM, Pax Christi, Mouvement international catholique pour la paix, Planetary Society, Réhabilitation internationale, Sentiers de la Paix, Service chrétien mondial, Service, paix et justice en Amérique latine, Service social international, Sierra Club Legal Defense Fund (SCLDF), Society for the Psychological Study of Social Issues (SPSSI), Trickle Up Program, Union des avocats arabes, Union mondiale des aveugles, Union mondiale des organisations féminines catholiques et Vision mondiale internationale;

Liste : Alliance réformée mondiale, Association internationale de la savonnerie et de la détergence, Association internationale des charités, Association internationale des étudiants en sciences économiques et commerciales (AIESEC), Association internationale de sociologie, Association pour les études internationales, Center of Concern, Comité international catholique des infirmières et assistantes médico-sociales (CICIAMS), Conférence internationale des femmes anthropologues, Conseil international B'nai B'rith, Conseil international des psychologues, FIAN – pour le droit à se nourrir, Fondation Friedrich Ebert, International Immigrants Foundation, Inc., International Women's Tribune Centre, Ligue internationale de La Leche, National Council on the Aging, Inc. (NCOA), Office international de l'enseignement catholique, Organisation juridique internationale, SERVAS International, Université spirituelle internationale des Brahma-Kumaris et Villages d'enfants SOS.

11. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient également représentées : Africa Harvest Mission, Asociación Cultural Sejekto de Costa Rica, Australian Council for Overseas Aid, Canadian Council for International Cooperation, Canadian Council on Social Development, Center for Reproductive Law and Policy, Centre de recherche et d'information pour le développement, Cooperation for Peace, The Cousteau Society, Development Alternatives with Women for a New Era (DAWN), Earth Action Network, Earth Council, Education International, El Taller, ENDA inter-arabe environnement et développement dans le monde arabe, Environnement et développement du tiers monde (ENDA), Eurostep (European Solidarity towards Equal Participation of People), Faire l'Europe de la grande solidarité, Franciscans, Fundación Hernandiana, Global Coalition for Africa, Gonoshahajjo Sangstha (GSS), Green Forum Philippines, Institute for Agriculture and Trade Policy, Institute of Pre-history, Anthropology and Ecology, Instituto de Comunicación y Desarrollo (ICD), International Association for Adult Education, International Center for Integrative Studies, International Fund for National Directorate of Employment, International Institute for Sustainable Development, International Synergy Institute, Loretto Community (Sisters of Loretto and Co-members), National Peace Foundation, Netherlands Organization for Development Cooperation, OXFAM – Canada, The Overseas Development Council, Partnership Africa Canada (PAC), People to People Aid Movement, The Progress Agency Inc., Rights of the Child Caucus, Rivers Club, Rural Development Foundation, Southern California Ecumenical Council/Ecology Task Force, The Synergos Institute, Temple of Understanding, Third World Network, United Methodist Church/General Board of

Church Society, United Methodist Church/General Board of Global Ministries, Wittenberg Center for Alternative Resources, Women and Environment Education and Development Foundation (The Weed Foundation), Women's Environment and Development Organization, World Citizens Assembly, World Economy Ecology and Development, World Information Transfer, Inc. et World Wide Fund for Nature.

C. Bureau

12. Le Comité préparatoire a reconduit le bureau de la session d'organisation :

Président : Juan Somavía (Chili)

Vice-président : Australie, Cameroun, Danemark (ès qualités), Inde, Indonésie, Lettonie, Mexique, Pays-Bas, Pologne et Zimbabwe.

D. Ordre du jour et organisation des travaux

13. À la 1re séance, le 31 janvier, le Comité préparatoire a adopté l'ordre du jour provisoire suivant (A/CONF.166/PC/5) :

1. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
2. Accréditation des organisations non gouvernementales conformément aux règles régissant leur participation, énoncées dans la décision 2 du Comité préparatoire.
3. État des préparatifs du Sommet mondial pour le développement social.
4. Analyse des problèmes essentiels que doit examiner le Sommet et des politiques à suivre pour en atteindre les objectifs conformément à la résolution 47/92 de l'Assemblée générale.
5. Projet de règlement intérieur provisoire du Sommet.
6. Dispositions concernant la deuxième session du Comité préparatoire et ordre du jour provisoire de cette session.
7. Adoption du rapport du Comité préparatoire.

14. À la même séance, le Comité préparatoire a approuvé le projet d'organisation des travaux tel qu'il figure dans le document A/CONF.166/PC/L.5.

E. Accréditation des organisations non gouvernementales conformément aux règles régissant leur participation, énoncées dans la décision 2 du Comité préparatoire

15. À la 1re séance, le 31 janvier, le Comité préparatoire a approuvé la liste des organisations non gouvernementales recommandées aux fins d'accréditation dans le document A/CONF.166/PC/11 (voir annexe III, décision 1/1).

F. Documentation

16. Les documents dont le Comité préparatoire était saisi sont énumérés à l'annexe IV. Le Comité était également saisi d'un certain nombre de documents de travail établis par le Secrétariat.

II. ÉTAT DES PRÉPARATIFS DU SOMMET MONDIAL POUR
LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL

17. Le Comité préparatoire a examiné le point 3 de l'ordre du jour de sa 1re à sa 9e séance, du 31 janvier au 4 février, et à ses 11 et 12e séances, les 10 et 11 février 1994.

18. Le Comité préparatoire a tenu un débat général sur cette question, et sur le point 4, de sa 1re à sa 9e séance, du 31 janvier au 4 février.

19. À la 1re séance, le 31 janvier, le Secrétaire général adjoint à la coordination des politiques et au développement durable a fait une déclaration liminaire.

20. À la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants des pays ci-après : Algérie (au nom des États Membres de l'ONU qui sont membres du Groupe des 77, et de la Chine), Malte, Slovénie, États-Unis d'Amérique et Zimbabwe.

21. À la 2e séance, le 31 janvier, les représentants de l'Argentine, de l'Australie et de la Fédération de Russie ont fait des déclarations.

22. À la même séance, les organisations non gouvernementales ci-après ont également fait des déclarations : Confédération internationale des syndicats libres, Organization for International Development Corporation, Association américaine des juristes, Communauté internationale Baha'ie, Association internationale pour l'éducation des adultes et Institut international du développement durable.

23. À la même séance, le 1er février, les représentants des pays suivants ont fait des déclarations : Brésil, Danemark, Inde, Colombie, Jamaïque et Pérou.

24. À la 3e séance, le représentant de la CEPALC a fait une déclaration.

25. Des déclarations ont également été faites par les représentants de la FAO et de l'OMS.

26. À la 4e séance, le 1er février, des déclarations ont été faites par les représentants du Kenya et du Japon.

27. À la même séance, le représentant de la Conférence des ministres africains responsables du développement humain a fait une déclaration.

28. Des déclarations ont été faites par les représentants des institutions suivantes : Banque mondiale, OIT, ONUDI et UNESCO.

29. Les représentants de l'UNICEF, de l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social et du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID) ont également fait des déclarations.

30. À la même séance, les observateurs des organisations non gouvernementales ci-après ont fait des déclarations : Chambre de commerce internationale (également au nom de l'Organisation internationale des employeurs), Education International et Ligue internationale de femmes pour la paix et la liberté (également au nom des organisations suivantes : Organisation de la solidarité des peuples afro-asiatiques, Union des avocats arabes, Organisation arabe des droits de l'homme, Commission des Églises sur les affaires internationales du Conseil oecuménique des Églises, FIAN – pour le droit à se nourrir, Coalition internationale Habitat, Consejo Indio de Sudamérica, Mouvement international des jeunes et des étudiants pour les Nations Unies, Fédération luthérienne mondiale, OMCT/SOS Torture, Mouvement du tiers monde contre l'exploitation des femmes, Union des juristes arabes, Ligue internationale de femmes pour la paix et la liberté, Alliance réformée mondiale, Alliance universelle des unions chrétiennes de jeunes gens, Conférence mondiale des religions pour la paix, Fédération syndicale mondiale, Conseil mondial de la paix, Fédération universelle des associations chrétiennes d'étudiants, Alliance mondiale des unions chrétiennes féminines).

31. À la 5e séance, le 2 février, les représentants des pays suivants ont fait des déclarations : Grèce (au nom de l'Union européenne), Mexique, Autriche, République de Corée, Indonésie, Israël, Suède (également au nom du Danemark, de la Finlande, de l'Islande et de la Norvège), Allemagne, Namibie, Venezuela, Pays-Bas et Guyana.

32. Le représentant du PNUD a également fait une déclaration.

33. À la même séance, des déclarations ont été faites par les observateurs des organisations non gouvernementales ci-après : World Citizen's Assembly et Conseil international de l'action sociale.

34. À la 6e séance, le 2 février, les représentants de la Croatie, de l'Uruguay, de la Slovaquie, du Canada, du Niger et de la Sierra Leone ont fait des déclarations.

35. Le représentant du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) a également fait une déclaration.

36. À la même séance, des déclarations ont été faites par les observateurs des organisations non gouvernementales ci-après : Development Alternatives with Women for a New Era, Service, paix et justice en Amérique latine et Rights of the Child Caucus.

37. À la 7e séance, le 3 février, des déclarations ont été faites par les représentants de Sri Lanka, de la Suisse, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de la Jamahiriya arabe libyenne, de la Lettonie, de la France, du Bénin, du Saint-Siège, du Ghana, des Bahamas et de la République islamique d'Iran.

38. L'observateur du SELA a également fait une déclaration.

39. À la même séance, les observateurs des organisations non gouvernementales ci-après ont fait des déclarations : Fédération internationale des centres sociaux et communautaires et Women's Environment and Development Organization.

40. À la 8e séance, le 3 février, les représentants des États suivants ont fait des déclarations : Lituanie, Turquie, Nicaragua (également au nom du Costa Rica, d'El Salvador, du Guatemala, du Honduras et du Panama), Égypte, Paraguay, Italie, Chine, Togo, Népal, Cameroun, Algérie, Espagne, Côte d'Ivoire et Nigéria.

41. Les représentants du HCR et du Programme alimentaire mondial (PAM) ont également fait des déclarations.

42. À la même séance, les observateurs des organisations non gouvernementales ci-après ont fait des déclarations : Organisation mondiale des personnes handicapées et Conseil international des agences bénévoles.

43. À la 9e séance, le 4 février, les représentants des États suivants ont fait des déclarations : Ukraine, Pakistan, Zambie, Roumanie, Bangladesh, Cuba, Malaisie, Albanie, Bélarus, Bulgarie, Philippines, Libéria, Estonie, Jordanie, Thaïlande, Tunisie et Mauritanie.

44. L'observateur de Réhabilitation internationale, organisation non gouvernementale, a également fait une déclaration.

45. À la 10e séance, le 4 février, le Président a fait des observations pour clore le débat général sur les points 3 et 4 de l'ordre du jour (voir annexe II).

46. À la 11e séance, le 10 février, le Comité préparatoire était saisi d'une note du Secrétariat (A/CONF.166/PC/L.9) sur les éléments qui pourraient figurer dans un texte destiné à être adopté par le Comité.

47. À la même séance, le représentant du Département de la coordination des politiques et du développement durable a fait une déclaration.

48. Le Président a également fait une déclaration.

49. Des déclarations ont été faites par les représentants du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et du Danemark, qui ont également proposé un amendement au document.

50. À la 12e séance, le 11 février, le Président a fait une déclaration concernant le document A/CONF.166/PC/L.9.

51. À la même séance, les représentants du Canada, de la Colombie et du Sénégal ont proposé des amendements au document.

52. Le représentant de l'Algérie (au nom des États Membres de l'ONU qui sont membres du Groupe des 77) a fait une déclaration.

53. À la même séance, le Comité a adopté le texte contenu dans le document A/CONF.166/PC/L.9, tel que modifié oralement, en tant que décision du Comité (voir annexe III, décision 1/2).

III. ANALYSE DES QUESTIONS ESSENTIELLES QUE DOIT ABORDER LE
SOMMET ET DES MESURES À PRENDRE POUR ATTEINDRE LES
OBJECTIFS DU SOMMET CONFORMÉMENT À LA RÉOLUTION 47/92
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

54. Le Comité préparatoire a examiné le point 4 de l'ordre du jour de sa 1re à sa 9e séance, du 31 janvier au 4 février, et à sa 12e séance, le 11 février.

55. Le Comité préparatoire a tenu un débat général sur cette question, et sur le point 3, de sa 1re à sa 9e séance, du 31 janvier au 4 février.

56. À sa 11e séance, le 10 février, le Comité préparatoire a décidé de créer un groupe de rédaction chargé d'élaborer un projet de structure de la déclaration et du programme d'action du Sommet. Il a en outre décidé que le Vice-Président du Comité, M. Richard Butler (Australie), présiderait le groupe de rédaction.

57. À sa 12e séance, le 11 février, le Comité préparatoire était saisi d'une note du Secrétariat (A/CONF.166/PC/L.8 Add.1 et 2) concernant les éléments qui pourraient être inclus dans le projet de déclaration et de programme d'action du Sommet; cette note avait été établie à partir des documents de travail que le Secrétariat avait précédemment établis à l'intention du Comité. Il était également saisi des documents de travail suivants :

a) Remarques générales du Groupe des 77 et de la Chine, présentées par la délégation algérienne, sur les éléments qui pourraient figurer dans le projet de déclaration et le projet de plan d'action;

b) Grandes lignes de la déclaration et du plan d'action définitifs, présentées par la délégation algérienne au nom des États Membres de l'ONU qui sont membres du Groupe des 77, et de la Chine;

c) Proposition de l'Union européenne : éléments qui pourraient figurer dans le projet de déclaration du Sommet;

d) Proposition du Canada : une démarche novatrice qui soit plus souple et pragmatique.

58. À la même séance, le Vice-Président du Comité, M. Richard Butler (Australie), a présenté un document intitulé "Analyse des problèmes essentiels que doit examiner le Sommet et des politiques à suivre pour en atteindre les objectifs conformément à la résolution 47/92 de l'Assemblée générale" (A/CONF.166/PC/L.12), publié plus tard en tant que projet de décision et établi à partir des conclusions des consultations tenues par le groupe de rédaction qu'il présidait.

59. À la même séance, le Comité a adopté le projet de décision contenu dans le document A/CONF.166/PC/L.12 (voir annexe III, décision 1/3).

60. En adoptant le projet de décision, le Comité préparatoire a prié le Secrétaire général, lorsqu'il établirait le projet de déclaration et le projet de programme d'action, de tenir compte des propositions et des éléments présentés dans les documents A/CONF.166/PC/L.8/Add.1 et 2, ainsi que des documents non officiels énumérés ci-dessus aux alinéas a) à d) du paragraphe 57, et d'inclure ces documents dans le rapport final du Comité préparatoire. (On trouvera à l'annexe V les textes des documents de travail et, à l'annexe VI, ceux des documents A/CONF.166/PC/L.8/Add.1 et 2).

61. Compte tenu de l'adoption du projet de décision, le Comité préparatoire n'a pas pris de décision sur le document A/CONF.166/PC/L.8.

62. Après l'adoption du projet de décision, des déclarations ont été faites par les représentants de la Grèce (au nom des États Membres de l'ONU qui sont membres de l'Union européenne) et de l'Algérie (au nom des États Membres de l'ONU qui sont membres du Groupe des 77, et de la Chine).

IV. PROJET DE RÈGLEMENT INTÉRIEUR PROVISOIRE DU SOMMET

63. À la 10e séance, le 4 février, le Comité préparatoire, sur la proposition du Président, a décidé de reporter le débat de fond sur le point 5 de l'ordre du jour à sa prochaine session, qui se tiendra en août 1994.

V. DISPOSITIONS CONCERNANT LA DEUXIÈME SESSION DU COMITÉ PRÉPARATOIRE ET ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE CETTE SESSION

64. Le Comité préparatoire a examiné le point 6 de l'ordre du jour à sa 12e séance, le 11 février.

65. Le Secrétaire général adjoint à la coordination des politiques et au développement durable a présenté le projet d'ordre du jour provisoire de la deuxième session du Comité préparatoire (A/CONF.166/PC/L.10).

66. Après avoir entendu la déclaration du représentant de l'Algérie (faite au nom des États Membres de l'ONU qui sont membres du Groupe des 77) qui présentait un amendement au document, le Comité préparatoire a adopté le projet d'ordre du jour provisoire de sa deuxième session, tel que modifié oralement (voir annexe III), décision 1/4).

67. À la même séance, le Comité préparatoire était saisi d'une note du Secrétariat (A/CONF.166/PC/L.11) contenant un projet de liste des documents proposés pour sa deuxième session.

68. Les représentants des pays ci-après ont fait des déclarations et proposé des amendements : Sénégal, Australie, Pakistan, France, Koweït, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Lettonie, Guinée, Algérie (au nom des États Membres de l'ONU qui sont membres du Groupe des 77), Australie, Ouganda, Inde et Indonésie.

69. Le Président a également fait une déclaration.

70. Le Comité préparatoire a ensuite adopté la liste des documents proposés, contenue dans le document A/CONF.166/PC/L.11, telle que modifiée oralement (voir annexe III, décision 1/5).

VI. ADOPTION DU RAPPORT DU COMITÉ PRÉPARATOIRE

71. À la 12e séance, le 11 février, le Président du Comité préparatoire a présenté et modifié oralement le projet de rapport du Comité (A/CONF.166/PC/L.7).

72. Le représentant de l'Algérie (au nom des États Membres de l'ONU qui sont membres du Groupe des 77, et de la Chine) a également modifié oralement le projet de rapport.

73. Le Comité préparatoire a ensuite adopté le projet de rapport, tel que modifié oralement, et a décidé d'inclure les décisions prises à la 12e séance dans le rapport final.

ANNEXE I

Déclaration du Secrétaire général au Comité préparatoire

1. Nous entamons aujourd'hui les préparatifs de fond du Sommet mondial pour le développement social. Il n'est que temps.
2. Le monde moderne est marqué par les tensions sociales. Chaque jour surgissent de nouveaux exemples de xénophobie, de fondamentalisme et de conflit racial ou religieux.
3. L'intolérance est à la racine d'un grand nombre de conflits armés. Dans les villes, le simple citoyen vit dans la crainte de la criminalité et de la violence.
4. Dans tous les pays, riches ou pauvres, grands ou petits, on redoute le déclenchement imminent de troubles sociaux. Partout l'opinion publique est inquiète. Cette inquiétude se reflète dans les journaux, dans les sondages et dans les discours des dirigeants politiques.
5. Votre tâche est de démontrer qu'un sommet mondial peut contribuer à résoudre ces problèmes. Que peut faire le Sommet de Copenhague pour rassurer l'opinion?
6. Premièrement, il vous faut établir certains rapports nécessaires.
7. Les tensions sociales sont signe d'intolérance et de valeurs perverses. Il faut plaider pour une morale de solidarité, de tolérance et d'inclusion. Les idéaux d'équité, de justice sociale et d'égalité ne sont pas à la mode de nos jours. Mais pour résoudre les problèmes d'aujourd'hui et assurer un avenir à l'humanité, il est fondamental de créer des liens de solidarité.
8. La nécessité de resserrer et de renouveler ces liens s'impose de façon égale à toutes les collectivités, à toutes les nations et à l'ensemble du monde.
9. Il existe donc un rapport manifeste entre le développement social et les efforts déployés par notre organisation dans le domaine du maintien et de la consolidation de la paix.
10. Deuxièmement, les tensions sociales trouvent en partie leur origine dans le chômage et la pauvreté chroniques. Elles sont également provoquées par l'insuffisance des dépenses sociales en matière de santé, d'éducation et de services de base.
11. Je compte donc sur vous pour vous attaquer à ces dimensions des politiques et programmes de développement social.
12. Troisièmement, les tensions sociales ne sont pas réparties de façon uniforme. Certains en pâtissent plus que d'autres. En conséquence, il vous faut prêter une attention particulière à certains groupes spécifiques.

13. Considérez, par exemple, le rôle des femmes. Dans certaines sociétés, elles ont accès à des soins de santé, à l'enseignement, à l'emploi et au pouvoir politique. Dans d'autres, où ce n'est pas le cas, le niveau du développement social est plus bas. La condition des femmes et des enfants dans une société donnée est, dans une très large mesure, un bon indicateur du niveau de développement social de cette société.

14. Quatrièmement, nous devons bien comprendre que la plupart des initiatives doivent être concentrées au niveau national. Il faut que le système international appuie ces efforts nationaux. L'Organisation des Nations Unies a une longue tradition d'action dans ce domaine. Nous devons aujourd'hui donner une plus grande cohésion à ces activités et nous mettre à la tâche avec une énergie nouvelle.

15. Cinquièmement, et c'est peut-être le plus important, nous devons travailler au bien commun, oeuvrer dans le sens d'une conception renouvelée de l'intérêt de tous. Il s'agit là de l'un des principaux acquis de la Conférence de Rio. C'est une idée qui est inscrite dans la notion même de développement durable.

16. Tout objectif individuel doit être conforme aux valeurs de la solidarité – ces valeurs qui rassemblent les nations, les régions et le monde entier en un tout.

17. L'esprit d'entreprise, la liberté de produire et de créer, le pluralisme et la diversité sont compatibles, compatibles, je le répète, avec la définition d'objectifs communs.

18. Dans un monde qui forme un tout, il nous appartient de promouvoir une façon de penser et d'agir qui serve l'intérêt de tous.

19. Faire du développement social une réalité, atténuer la pauvreté, accélérer l'intégration de la société, créer de véritables emplois : tout ceci est possible, mais seulement si les intéressés participent activement au processus. Le développement social exige la participation active de l'État, d'organismes privés tels que les syndicats et les organisations non gouvernementales et de tous les particuliers en tant que citoyens et en tant qu'entrepreneurs. Le chômage ne diminuera – par exemple – que si des mesures sont prises à la fois par les gouvernements, les entreprises et les petits entrepreneurs. L'intégration sociale doit être pleinement acceptée par les particuliers et par les groupes.

20. Pourquoi faire de cette réunion une réunion au sommet? Le développement social dépasse largement le mandat des ministères des affaires sociales. Il est au coeur du développement économique, des droits de l'homme, de la paix et de la sécurité. C'est la raison pour laquelle il faut rehausser le niveau politique du débat sur les questions sociales, au plan national comme au plan international.

21. Le Sommet mondial pour le développement social rassemblera des chefs d'État et de gouvernement, à qui il donnera une occasion unique de centrer leur attention sur un certain nombre d'objectifs stratégiques clefs et de s'engager à les atteindre.

22. Ce sommet n'est pas organisé dans le vide. Il s'inscrit dans un cycle de conférences. Ce sont ces conférences qui, toutes ensemble, modèlent les activités de l'ONU dans les domaines économique et social.

23. Le Sommet mondial pour les enfants de 1990, la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement de 1992, la Conférence mondiale sur les droits de l'homme de 1993, la Conférence internationale sur la population et le développement de septembre 1994, le Sommet mondial sur le développement social de mars 1995 et la quatrième Conférence mondiale sur les femmes de septembre 1995 forment un tout. Dès 1995, en temps voulu pour le cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, nous devrions parvenir à un consensus sur la meilleure manière d'aller de l'avant.

24. Il a été question du Sommet social à la réunion du Conseil économique et social, tenue à Genève en juin 1993. J'ai déclaré alors qu'il nous fallait repenser ce que nous entendions par développement social et progrès économique.

25. Dans le courant de l'année 1993, j'ai abordé à nouveau la question du développement social et dit l'importance des préparatifs du Sommet. Dans le discours que j'ai prononcé devant le Comité administratif de coordination, j'ai exprimé l'espoir que le Sommet débouche sur l'action et non pas seulement sur de grandes déclarations de principes.

26. J'espère, par conséquent, que le Sommet mondial sera en mesure de faire des recommandations concrètes dans le domaine du développement social.

27. À cet égard, il faut avoir à l'esprit trois considérations essentielles.

28. En premier lieu, toutes les discussions doivent être tournées vers l'avenir, vers l'avenir et vers l'action. En faisant preuve de détermination, nous pouvons améliorer les conditions d'existence dramatiques de millions de femmes, d'hommes et d'enfants. Nous devons en être convaincus.

29. En second lieu, il faut renouveler notre façon de penser. Un souffle nouveau est nécessaire. Loin de nous en tenir à des principes généraux mille fois énoncés, nous devons rechercher des idées nouvelles, nouvelles et concrètes. Les problèmes qui se posent aujourd'hui appellent, de notre part, des réponses inédites.

30. En troisième lieu, l'étendue des difficultés est telle qu'il faut faire preuve d'imagination. Les objectifs assignés par l'Assemblée générale ne pourront être atteints par de simples mesures sectorielles. Nous devons réfléchir et agir d'une manière beaucoup plus ambitieuse.

31. C'est dans cette perspective qu'il nous faut concevoir le rôle du Comité préparatoire du Sommet mondial.

32. Votre tâche principale est de trouver un accord sur le contenu du texte qui sera adopté à Copenhague en mars 1995. De ce point de vue, j'espère que vos réflexions permettront au Secrétariat de rédiger un document qui pourra servir de base aux discussions de la seconde session de votre comité.

33. Mais la réunion qui s'ouvre aujourd'hui doit également permettre d'établir des priorités pour le Sommet.

34. Je sais qu'il est toujours tentant, dans ce domaine, de dresser une liste de mesures idéales. Nous ne devons cependant pas oublier que les ressources de la communauté internationale sont limitées. Et souvent, lorsque les objectifs sont trop ambitieux, il est difficile d'obtenir le soutien effectif des États.

35. De sorte qu'à toutes les étapes de la préparation de ce sommet, nous devons nous demander : Est-il possible d'atteindre les objectifs fixés? Comment définir des buts qui, tout en étant ambitieux, demeurent réalistes? Les objectifs fixés correspondent-ils aux ressources dont disposent les États? Que peut apporter la communauté internationale dans le domaine du développement social?

36. J'en conviens, les différents stades de développement des sociétés, la variété des contextes socio-culturels ne facilitent pas l'établissement de priorités.

37. Dans ces conditions, un des objectifs essentiels du Sommet mondial est donc de concilier l'universalité de l'expérience humaine avec les spécificités de chaque société.

38. Il est crucial que le Comité préparatoire ne perde pas de vue ces considérations.

39. Je tiens, par ailleurs, à souligner toute l'importance que j'accorde aux efforts des États, à la fois dans la préparation et dans le suivi du Sommet.

40. Un certain nombre de rapports ont déjà été mis à la disposition de votre comité par les États. D'autres rapports vous parviendront dans les mois qui viennent. Je sais également que des comités ont été mis en place dans différents pays, et que des coordonnateurs nationaux ont été nommés. Un certain nombre d'entre eux sont d'ailleurs aujourd'hui présents.

41. La préparation du Sommet fournira aux États Membres l'occasion d'examiner les principaux enjeux du développement social, et les réponses nationales susceptibles de leur être apportées. D'ores et déjà, je souhaite que les États commencent à contribuer à l'élaboration des grandes orientations nationales et internationales auxquelles le Sommet donnera naissance.

42. Les organisations non gouvernementales, les associations, qu'elles soient privées ou publiques, ont aussi un rôle décisif à jouer dans la préparation du Sommet. Toutes les composantes de la société civile sont en effet des acteurs essentiels du développement social, et le Sommet mondial ne saurait se passer de leur contribution.

43. La responsabilité qui incombe au Comité préparatoire est considérable. Vous le savez, les attentes sont nombreuses. Les questions que vous allez aborder sont au coeur de la vie de millions d'hommes et de femmes. Par les réflexions et les travaux menés au sein de ce comité, nous devons les convaincre que l'Organisation des Nations Unies peut contribuer à améliorer leur sort.

44. Le rôle des Nations Unies est d'être à la pointe du progrès social. Et dans ce domaine, comme dans bien d'autres, la crédibilité de l'ONU se mesure à la capacité qu'elle a d'obtenir des résultats concrets sur le terrain.

45. C'est dire que les Nations Unies ne peuvent se contenter d'énoncer des grands principes sur le développement social. Il leur faut mettre en oeuvre une réflexion neuve et des actions à la fois ambitieuses et concrètes. N'en doutons pas, le Sommet social sera à la fois un test et un révélateur de l'engagement de la société internationale au service des plus démunis. C'est là un rendez-vous que nous ne devons pas manquer.

46. À l'aube de vos travaux, je tiens à vous dire que je suis convaincu que vous vous acquitterez de vos responsabilités avec efficacité et dans un véritable esprit de consensus. Sachez que tous mes voeux de réussite vous accompagnent et que je prendrai connaissance de vos réflexions avec la plus grande attention.

ANNEXE II

Résumé présenté par le Président du Comité préparatoire

1. Le présent résumé récapitule les principales orientations qui se sont dégagées lors de la session plénière du Comité préparatoire. Les mesures spécifiques qui ont été recommandées ou envisagées au cours de la semaine de débat sur les trois thèmes essentiels n'y sont pas examinées du fait qu'elles doivent être abordées au cours de la deuxième semaine de réunion du Comité préparatoire.
2. D'une façon générale, les participants ont adhéré aux objectifs définis au paragraphe 5 de la résolution 47/92 relative à la convocation du Sommet mondial pour le développement social, adoptée par l'Assemblée générale le 16 décembre 1992. Ils ont déclaré de façon tout à fait nette que les trois thèmes essentiels étaient au coeur du développement social et étaient étroitement liés entre eux. L'échange de vues a donc confirmé les positions prises par les participants au débat de haut niveau du Conseil économique et social qui s'est tenu en 1993 et mis en relief une détermination qui sera indispensable à la réalisation des objectifs du Sommet.
3. On peut regrouper les principaux éléments des débats sous les titres ci-après :
 - A. La situation sociale actuelle : montée des tensions
4. Les participants ont constaté que les tensions sociales montaient, en nombre et en intensité, et que, dans bien des cas, les disparités économiques et sociales entre les groupes sociaux, tant sur le plan national que sur le plan international, se creusaient. Cette situation était à l'origine de manifestations de violence dans les foyers, dans la rue et dans l'arène politique, revêtant souvent la forme de conflits ethniques ou religieux. La mondialisation de l'économie avait eu de multiples conséquences sociales et la théorie du ruissellement n'avait pas produit les effets escomptés. Le ralentissement de la croissance et la croissance sans création d'emplois pesaient lourdement sur les systèmes de sécurité et d'aide sociales. La diversité des cultures et des traditions semblait menacée. Les trois questions essentielles que devait aborder le Sommet, à savoir l'intégration sociale, la pauvreté et l'emploi, étaient au coeur des tensions. Il a été convenu qu'il s'agissait de problèmes de portée mondiale, qui touchaient toutes les sociétés mais se posaient avec plus d'acuité et d'ampleur dans les pays en développement, en particulier dans les moins avancés d'entre eux, ainsi que dans les pays en transition.
5. Cette convergence de vues s'appuyait sur des informations provenant de diverses sources du système des Nations Unies, notamment le Rapport mondial sur le développement humain. Un certain nombre de délégations ont demandé que des données analytiques et statistiques soient collectées afin que l'on dispose d'une vue d'ensemble de la situation sociale actuelle.
6. Le contexte historique dans lequel est intervenue la fin de la guerre froide a créé un climat d'incertitude et d'instabilité. De profondes

transformations se sont produites sans avoir été planifiées et sans que des lignes directrices aient été tracées. La situation a encore été aggravée par le sentiment croissant d'exclusion, conséquence des problèmes sociaux, qui est venu s'ajouter à l'insécurité ressentie par les individus, les travailleurs et les entreprises dans leur vie quotidienne.

7. Il était donc indispensable d'étudier non seulement les conséquences des tensions sociales, mais également leurs causes sous-jacentes sur les plans politique et économique de même que leurs dimensions structurelles aux niveaux national et international, y compris les modes de fonctionnement du marché, la discrimination sexuelle et les autres formes de discrimination ainsi que les questions de démocratie et de participation.

8. Les participants ont reconnu qu'il fallait se pencher plus particulièrement sur la situation de l'Afrique et des pays les moins avancés où les tensions étaient extrêmes compte tenu des effets de l'ajustement structurel et du fardeau de la dette.

9. Il fallait également accorder une attention spéciale à la situation des femmes et à la féminisation de la pauvreté. Les participants ont rappelé que la majorité des pauvres étaient des femmes, que la charge de travail et la responsabilité qu'elles assumaient au foyer étaient disproportionnées, et que, dans la plupart des pays, le chômage était plus élevé chez les femmes que chez les hommes.

10. Malgré ce constat, les participants étaient convaincus que des solutions existaient. Ils ont mentionné de nombreux exemples de la manière dont certains pays ou groupes de personnes avaient fait face à des situations difficiles. Tout le monde pouvait citer des exemples de réussites individuelles et localisées. Les collectivités pouvaient et devaient faire preuve de créativité et d'imagination en vue de concevoir des solutions novatrices pour l'avenir. Les participants ont été d'avis que le Sommet ne devait pas se limiter à un constat d'impuissance et ont exprimé leur désir de démontrer, par la tenue du Sommet, que le changement était possible.

B. Le point de vue politique : le coût de l'inaction

11. Lors du débat général, les participants ont mis l'accent sur le coût politique élevé de l'inaction. Si on laissait les tendances actuelles se poursuivre sans réagir, l'entrée des pays et de l'ensemble du monde dans le XXI^e siècle ne se ferait pas sans heurts. L'incapacité de faire face à ces problèmes favoriserait les bouleversements sociaux, alimenterait l'extrémisme politique et religieux, susciterait davantage de mesures autoritaires et, avant tout, entraînerait une perte de confiance dans la capacité des institutions démocratiques de jeter les bases d'une vie meilleure. On assistait à des éruptions de criminalité et de violence et la situation sociale devenait explosive un peu partout. Les tensions locales prenaient une dimension nationale et les conflits intérieurs alimentaient les tensions internationales. Ces tensions constituaient une menace pour la stabilité politique des pays et pour la paix et la sécurité internationales, et le débat sur les questions sociales au niveau des chefs d'État ou de gouvernement se justifiait donc.

12. Les thèmes essentiels à l'étude étaient au coeur de la vie politique et du débat sur les priorités nationales et internationales et faisaient du Sommet un événement éminemment politique. Il convenait d'aborder ces thèmes dans une optique internationale, car les tensions sociales n'étaient pas confinées à l'intérieur des frontières nationales, mais se déplaçaient, devenant des problèmes de migration, de drogue, de pauvreté, qui se manifestaient par des formes de violence diverses, y compris le terrorisme, pour devenir, à l'échelon local, des problèmes politiques très éloignés du problème de départ. Il n'y avait pas de solutions exclusivement nationales à ce type de problème. De nombreux conflits entre États trouvaient leur origine dans des tensions internes.

13. Les participants ont insisté sur le fait que la fin de la guerre froide offrait la possibilité de traiter les problèmes en tant que tels et dans un contexte non idéologique. Le Sommet qui allait se tenir n'aurait pas été possible 10 ans auparavant. Paradoxalement, cependant, la disparition d'un contexte idéologique familier avait également fait disparaître un certain sentiment de stabilité des relations internationales. Il était nécessaire d'évaluer si les modes de développement et la coopération internationale actuels répondaient aux besoins du développement humain durable, et de concevoir des politiques qui permettraient d'atténuer les tensions. Comme on l'avait déjà déclaré plus de 30 ans auparavant, le développement était le nouveau nom de la paix. De l'avis général, la sécurité pouvait de plus en plus être définie à partir de critères humains et sociaux plutôt que de critères militaires. Dans notre village planétaire, l'enjeu était la sécurité des hommes.

14. Il convenait de redéfinir les valeurs fondamentales et de s'attacher à les respecter, et d'aborder la crise sociale des années 90 dans ses aspects moraux. Les souffrances imposées aux peuples avaient des limites non seulement sur le plan de la politique mais également sur celui de la morale, et la situation actuelle était marquée par plusieurs interventions moralement inacceptables. D'une façon générale, il était politiquement nécessaire de passer d'une perspective égoïste et étroite à une conception commune d'actions mutuellement profitables aux niveaux national et international. Des crises comme celle que l'on traversait actuellement entraînaient souvent un repli sur soi. Les dirigeants politiques devaient donc s'attacher à combattre cette tendance en expliquant à leurs concitoyens l'interdépendance des problèmes au niveau international.

15. Il était particulièrement important d'accorder un rang de priorité plus élevé aux questions sociales, tant sur le plan national que sur le plan international. Le Sommet devrait avoir pour résultat de mettre en relief l'importance politique du développement social en tant que partie intégrante du développement général et sa contribution à la croissance durable, à la création d'emplois et à la productivité sociale.

C. Une conviction partagée : assurer la dignité humaine

16. Les participants ont convenu que l'organisation du Sommet devait être guidée par une conviction commune : la nécessité d'assurer la dignité humaine tout en reconnaissant et en respectant la diversité. La question qui se posait était de savoir comment améliorer la condition humaine dans des situations

extrêmement diverses. Dans ce contexte, il était intéressant de noter la convergence qui existait entre les vues exprimées lors du débat général et les objectifs du Sommet tels que définis dans la résolution 47/92, à savoir notamment la décision d'axer le développement et la coopération internationale sur les besoins de l'être humain, d'établir un équilibre entre l'efficacité économique et la justice sociale dans le contexte d'un développement durable, équitable et orienté vers la croissance, et d'examiner l'interaction entre la fonction sociale de l'État, les réactions du marché et les impératifs d'un développement durable. Les participants ont réitéré la conviction exprimée dans le préambule de la résolution, concernant la nécessité de promouvoir la dimension sociale du développement durable afin que la justice sociale aille de pair avec la croissance économique. Ils ont aussi mis l'accent sur la corrélation étroite qui existait entre la pauvreté généralisée et le plein exercice des droits de l'homme. Ils ont noté avec intérêt que, dans le préambule de la résolution, l'élimination de la pauvreté était considérée comme un objectif à long terme, et que le paragraphe du dispositif se rapportant aux questions essentielles mentionnait l'atténuation et la réduction de la pauvreté et les mesures concrètes à prendre en vue d'atteindre cet objectif. La résolution associait ainsi un objectif à long terme aux mesures concrètes qui pouvaient être prises pour obtenir des résultats à court et à moyen terme.

17. Le Sommet devait être un "sommet pour tous", et avoir pour objectif d'orienter les politiques sur les besoins humains. Le développement social devait être considéré comme une fin en soi plutôt que comme un moyen d'atteindre d'autres objectifs ou comme une retombée d'autres activités. Il fallait investir dans les ressources humaines dans le cadre d'un processus de développement et d'une économie centrés sur l'ensemble de la population. Des intervenants ont proposé l'établissement d'un niveau de vie minimum pour tous, dont l'objet serait d'assurer la satisfaction de certains besoins élémentaires dans toutes les sociétés. D'autres ont suggéré d'adopter un nouveau pacte social ainsi qu'un agenda pour tous, concepts qui avaient déjà fait l'objet de débats au Conseil économique et social.

18. Les participants ont mis l'accent sur la nécessité de promouvoir un développement équilibré en abordant les problèmes de façon intégrée et non pas sectorielle. Ils ont estimé que la stratégie de promotion du développement social devrait reposer sur une large mobilisation et une forte participation sociales et ont recommandé l'adoption de programmes offrant des possibilités d'emploi plutôt que sur des programmes d'aide sociale ou humanitaire. De même, les programmes ne devraient pas se limiter à la protection des groupes vulnérables, mais devraient être axés sur les possibilités d'atténuer ou de supprimer les causes de leur vulnérabilité. Il était préférable d'encourager l'esprit d'entreprise plutôt que la dépendance, l'idée étant qu'au lieu de coûter des ressources à la société, la responsabilisation des groupes marginalisés produirait des richesses au profit de la société. Il fallait rapprocher le gouvernement du peuple grâce à la participation populaire et à la décentralisation.

19. Un certain nombre d'orientations ont été proposées pour favoriser l'évolution dans cette direction. On a notamment souligné la nécessité de concevoir de meilleurs critères de répartition, non seulement sur le plan économique mais aussi sur le plan des connaissances, de l'information, du

capital, de l'accès aux marchés internationaux, de la technologie et de l'accès à la terre. On a également mis l'accent sur la nécessité d'affecter davantage de ressources aux investissements ayant des effets sociaux multiplicateurs, en créant des possibilités qui offrent aux individus les meilleurs choix personnels. La responsabilité des pays et la coopération internationale pour le développement social étaient complémentaires.

20. Dans ce contexte, le statut de la femme dans la société a été fréquemment cité comme un indicateur important, voire le plus important, de la justice sociale. Un des objectifs fondamentaux du Sommet devrait donc être d'atténuer les inégalités entre les sexes. L'égalité entre les sexes était l'une des missions essentielles du Sommet et faisait partie intégrante de toute solution à chacune des trois questions essentielles. Le Sommet devrait avoir pour objectif de veiller à ce que la représentation des deux sexes soit équilibrée dans tous les processus et toutes les institutions, aux niveaux de la conception, de la mise au point et de l'exécution des programmes visant à corriger les inégalités, à éliminer la pauvreté et à améliorer la condition humaine.

21. On a fait remarquer que les politiques macroéconomiques devaient tenir compte de l'étroite corrélation entre production économique et reproduction sociale et ne devaient pas privilégier un aspect par rapport à l'autre. À cet effet, il fallait commencer par redéfinir les notions de productivité, de travail et d'emploi. Il fallait reconnaître que la productivité ne s'appliquait pas uniquement à la fabrication de biens ou à la commercialisation de services. À l'heure actuelle, l'amélioration de la productivité et du rendement se traduisait par une réduction du nombre d'emplois par unité de production. La définition classique du PIB et du PNB ignorait l'ensemble des activités sociales, qu'il s'agisse de reproduction humaine, d'entretien du foyer ou des relations humaines qui assurent la cohésion de la collectivité. Cette sous-estimation des activités sociales allait de pair avec la condition inférieure de la femme, puisque les femmes s'acquittaient de l'essentiel de ces tâches. Le fait de lier la notion de productivité à celle d'emploi rémunéré continuait de laisser de côté la quantité considérable de travail non rémunéré accompli par les femmes, alors que toutes les autres activités s'appuyaient sur ce travail et en dépendaient.

22. J'ai fait part de mon point de vue selon lequel la recherche de marchés à visage humain devait sous-tendre le débat général. Il convenait tout d'abord de constater que les marchés et l'investissement privé jouaient un rôle fondamental dans la bonne répartition des ressources et dans le processus de production. Toutefois, il fallait aussi reconnaître que le rôle déterminant des marchés sur la prise des décisions économiques avait ses limites, notamment lorsqu'il s'agissait de leur incidence sur l'atténuation de la pauvreté, de leurs effets sur l'environnement, des difficultés liées à l'implantation optimale des structures de production et de la nécessité de rendre compte des coûts futurs qui résulteraient des décisions actuelles. En résumé, il était dangereux d'appliquer la logique du marché à l'organisation de la société dans son ensemble. La recherche du profit devait être pondérée par des valeurs qui ne se mesuraient pas selon des critères de profit.

23. Il était entendu que les États-nations, c'est-à-dire les peuples et leur gouvernement, devaient être responsables au premier chef des actions à

entreprendre. Mais nombre des participants ont aussi estimé que la coopération internationale pouvait contribuer à réduire les écarts en remplissant une importante fonction d'encouragement et de facilitation et en créant une situation internationale propice. Le Sommet pouvait donc amorcer une nouvelle forme de coopération et de partenariat entre États Membres dans le domaine du développement social en vue de parvenir à la paix et à la stabilité sociales et de jeter les bases de la sécurité internationale. Dans ce cadre, il était essentiel d'aller au-delà d'un simple exercice technique et de mettre au point un processus qui se caractériserait par des valeurs morales partagées conciliant objectifs individuels et solidarité internationale.

24. Tout en reconnaissant que le Sommet avait une importante fonction d'impulsion, les participants ont souligné que la suite qui serait donnée aux résultats du Sommet était aussi importante que la réunion elle-même. Ils ont indiqué que l'essentiel des efforts ne devait pas porter sur les préparatifs du Sommet, mais sur le renforcement de la capacité des pays d'appliquer les recommandations qui en découleraient.

25. Ils sont convenus que le Sommet devait donner suite et s'associer aux efforts, déclarations, conventions et autres résultats des conférences des Nations Unies, notamment du Sommet mondial pour les enfants, de la Conférence des Nations Unies pour l'environnement et le développement, de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme, ainsi que de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, de la Conférence internationale sur la population et le développement et de l'Année internationale de la famille, qui devaient se tenir prochainement. Le Sommet mondial devait également poursuivre des objectifs déjà approuvés, tels que la santé et l'éducation pour tous d'ici à l'an 2000.

26. L'accent a été mis sur la nécessité de créer des structures démocratiques composées d'institutions responsables, pour ce qui avait trait à la décentralisation, à la création d'un environnement interne favorable et à la promotion d'une participation maximale.

27. Les politiques sociales préparant l'avenir reposaient largement sur des valeurs communes. On constatait de plus en plus que les sociétés prospères étaient celles qui axaient leurs efforts sur les ressources humaines et qui tenaient compte de la relation fondamentale entre les aspects économiques et les aspects sociaux du développement. Ce sentiment a été exprimé sous des formes très diverses. La nécessité de renforcer les notions de solidarité et de capacité d'exercice des droits a notamment été affirmée, de même que l'opinion selon laquelle l'insertion des groupes marginalisés pouvait enrichir la société en contribuant à sa productivité au lieu de représenter un coût ou une charge pour elle. Ce point de vue se rattachait à la proposition d'établir un niveau de vie minimal en-deçà duquel on ne pouvait s'attendre à ce qu'un être humain puisse vivre.

28. En résumé, l'ensemble du débat a mis en évidence le rôle que les dirigeants des pays devaient jouer dans la mise au point de politiques visant à rendre l'individu autonome.

D. Nécessité de définir les actions à entreprendre et les priorités : engagements concrets

29. Les participants ont estimé que l'adoption d'un texte à Copenhague était l'une des étapes d'un long et important processus qui devait être axé sur la définition d'actions à entreprendre et de priorités clairement énoncées, et être concret et réaliste. Les priorités devaient être pragmatiques et relativement simples. Il a été convenu d'une manière générale que le Sommet ne devait pas se contenter de produire une liste d'idées ou de suggestions. Les politiques devaient être novatrices, s'appuyer sur les points forts de la culture et des traditions nationales, faire appel à la technologie moderne et utiliser les informations disponibles. Il ne fallait pas oublier le rôle des médias et les activités d'information. Les politiques relatives aux trois questions essentielles devaient viser à protéger la diversité, à garantir la non-discrimination, à promouvoir l'égalité des chances et à satisfaire les besoins fondamentaux.

30. Les participants ont constaté qu'une assistance serait sans doute nécessaire et pourrait notamment consister à fournir des moyens de formation et d'appui et à affecter des ressources suffisantes. Il a été mentionné à plusieurs reprises que la qualité d'une société dépendait de la manière dont elle traitait ses membres les plus vulnérables, notamment les enfants, les handicapés, les jeunes, les personnes âgées, les populations autochtones, les exclus et les marginaux.

31. Constatant que les pauvres et les exclus représentaient une importante réserve de ressources sous-utilisées et que l'action autonome des individus et des collectivités était le meilleur moyen de parvenir au développement, on a estimé qu'un milieu favorable était essentiel tant sur le plan national que sur le plan international. Comme l'ont exprimé un certain nombre de délégations, un milieu favorable avait des aspects à la fois économiques et politiques. En ce qui concerne les aspects économiques, on a souligné l'importance de mesures macro-économiques propres à garantir la stabilité, telles qu'un faible taux d'inflation, des prix et taux de change justes, des interventions sur le marché de l'emploi, la liberté et l'équité des échanges, la libéralisation des marchés, l'accès aux ressources, les transferts de technologie et l'allègement de la dette. En ce qui concerne les aspects politiques, on a mentionné le droit des citoyens et des travailleurs à s'associer et la nécessaire transparence des activités du gouvernement et des institutions. Un des éléments du milieu favorable devait être la capacité de trouver et d'utiliser de façon rationnelle des ressources limitées. On a aussi appelé l'attention sur la nécessité de promouvoir les groupes et mouvements d'auto-assistance.

32. La coopération internationale continuerait de jouer un rôle de premier plan, et comprendrait à la fois l'assistance directe et l'appui aux systèmes économiques, commerciaux et financiers internationaux pour leur permettre de mieux répondre aux besoins et aspirations de leurs membres. Cette question, que beaucoup de pays ont considérée comme étant un élément essentiel des débats du Sommet, devait faire l'objet d'études et de recherches plus approfondies.

E. Rôle des différents acteurs

33. Il était de plus en plus admis qu'aucun acteur ne pouvait à lui seul être responsable du développement et du fonctionnement de la société. La responsabilité devait être partagée et des efforts communs devaient être déployés par de nombreux acteurs – gouvernement, partenaires sociaux, organisations non gouvernementales de toutes sortes, familles et réseaux communautaires traditionnels, etc.

34. En même temps, les gouvernements continueraient de jouer un rôle essentiel à de nombreux égards : surveiller l'élaboration des objectifs socio-économiques, contribuer à assurer l'égalité des chances (veiller à ce que tous soient placés sur un pied d'égalité), contrebalancer les forces du marché pour améliorer l'équité sociale, aider d'autres acteurs à mieux s'acquitter de leurs tâches (au moyen de ressources, de la formation, de l'accès à l'information, etc.).

35. Les participants ont mis en relief l'importante contribution qu'apportaient les organisations de la société civile au bien-être social. Outre l'aide et les services qu'elles offraient, elles représentaient les aspirations et les intérêts fondamentaux des groupes, facilitaient la participation et la communication et contribuaient ainsi à affermir la démocratie et la stabilité sociale.

36. Pour pouvoir travailler ensemble efficacement, il était essentiel que les différents acteurs veillent constamment à assurer la transparence de leurs activités et à respecter les principes de responsabilité. Le processus de prise de décision et l'évaluation des actions devaient être ouverts et accessibles à tous.

F. Rôle du système des Nations Unies

37. Les participants ont beaucoup insisté sur le rôle du système des Nations Unies. Ils ont généralement estimé que le Sommet devait donner des orientations qui inciteraient les différents organismes des Nations Unies à oeuvrer de façon cohérente et efficace à la mise en oeuvre des résultats du Sommet. Il était essentiel d'éliminer les doubles emplois qui résultaient du manque d'harmonisation des activités menées par les différents programmes et organismes. Une meilleure coordination et une plus grande cohérence des actions entreprises par les organismes des Nations Unies dans le domaine social étaient nécessaires. Pour y parvenir, il convenait d'améliorer l'efficacité du fonctionnement des structures actuelles. Le Sommet était donc invité à formuler des propositions claires à cet effet afin que le système des Nations Unies soit en mesure de fournir des services plus efficaces et plus utiles aux pays.

38. Les participants ont réaffirmé que l'Organisation des Nations Unies devait être à l'avant-garde de la bataille pour le développement social. Elle avait notamment pour rôle d'organiser la coopération internationale pour le développement et devait être prête à assumer des fonctions de suivi. Plusieurs intervenants ont notamment mentionné la nécessité d'affermir le Conseil économique et social et ses organes afin de leur permettre de jouer le rôle central qui était le leur aux termes de la Charte des Nations Unies. D'autres ont estimé que l'OIT, compte tenu de son mandat dans le domaine de l'emploi et

de sa structure tripartite, avait un rôle essentiel à jouer dans le processus préparatoire du Sommet ainsi que dans la mise en oeuvre de ses résultats.

G. Institutions financières internationales

39. La plupart des intervenants ont estimé qu'il serait bon que les institutions multilatérales et les banques régionales de développement modifient leurs politiques afin de tenir pleinement compte des objectifs de croissance de l'emploi, d'équité et d'intégration sociale. En outre, les institutions financières internationales devaient être sensibilisées à l'importance des politiques de protection sociale et aux effets contraires des ajustements imposés aux pays. Les programmes d'ajustement structurel devaient tenir compte des aspects sociaux à toutes les étapes du processus, y compris lors de leur élaboration.

40. Un participant a suggéré que les institutions financières internationales et régionales soient invitées à s'engager, avec la communauté internationale, à atteindre les objectifs du plan d'action du Sommet. Il a estimé nécessaire d'élargir le débat afin que ces institutions prennent part au processus et apportent une contribution en proposant des actions appropriées et en mettant en oeuvre les décisions. On a rappelé que les programmes d'ajustement structurel avaient actuellement un coût humain élevé et pouvaient avoir de graves répercussions politiques. Les politiques d'ajustement devaient être politiquement acceptables.

H. Conclusions

41. Si l'on considère le processus dans son ensemble, il est indispensable que le Comité préparatoire envisage les mécanismes de suivi qui peuvent être intégrés dès le début. Le suivi et l'évaluation seront un facteur essentiel du succès du Sommet.

42. Mon interprétation personnelle de la première semaine de débat est que nous sommes, dans une large mesure, d'accord sur l'analyse de la situation. On ne peut naturellement pas exclure la possibilité que des problèmes surviennent ultérieurement. Ayant toutefois pu constater qu'il existait un terrain d'entente assez vaste sur la conception d'ensemble, l'analyse des problèmes et les priorités d'action, je suis extrêmement optimiste quant à l'organisation du Sommet et à ses résultats. Il nous faut être pragmatiques. Le débat a permis de dégager un consensus sur ce que nous devons faire. Nous devons maintenant nous entendre sur des objectifs prioritaires et sur la manière de les réaliser. Le Sommet en lui-même ne permettra pas de résoudre les problèmes que sont la pauvreté, le chômage et la désintégration sociale, mais devrait donner l'impulsion et la lucidité nécessaires pour renforcer les mesures nationales et la coopération internationale, grâce à un engagement renouvelé en vue d'améliorer la vie des populations dans toutes les sociétés.

ANNEXE III

Décisions adoptées par le Comité préparatoire à sa première session

1/1. Accréditation des organisations non gouvernementales conformément aux règles régissant leur participation, énoncées dans la décision 2 du Comité préparatoire

À sa 1^{re} séance, le 31 janvier 1994, le Comité préparatoire du Sommet mondial pour le développement social a approuvé la liste des organisations non gouvernementales ci-après dont l'accréditation est recommandée aux fins de participation au Sommet mondial et à son processus préparatoire :

Alan Guttmacher Institute
Alternag/Association guinéenne d'études et alternatives
Association américaine des juristes – Section canadienne
American Judges Association
Approtech Asia
Association des Nations Unies du Danemark
Association of Development Agencies in Bangladesh
Association togolaise d'action sociale
Bangladesh Nari Progati Sangha
Institut brésilien d'analyses sociales et économiques
Conseil canadien de développement social
Conseil ethnoculturel du Canada
Caritas-Niger
Catholic Organization for Development Cooperation of the Netherlands
Center for Reproductive Law and Policy
Central Council of Social Services – Sri Lanka
Centre for Development Services
Centre for Documentation, Research and Training on the South West Indian Ocean
Centre for Women's Resources
Centre for Youth and Social Development
Christian Aid
Coalition mondiale pour l'Afrique
Comité Latinoamericano para la Defensa de los Derechos de la Mujer
Confédération latino-américaine des coopératives d'épargne et de crédit
Coordinadora de las Organizaciones Indígenas de la Cuenca Amazónica
Council for Tribal and Rural Development
Development Alternatives with Women for a New Era
El Taller
Federação de Orgãos para Assistência Social e Educacional
Eurodad/European Network on Debt and Development
Faire l'Europe de la grande solidarité
Fédération des organisations non gouvernementales au Togo
Fondation Sommet mondial des femmes
Fonds mondial pour la nature – Danemark
Forum du tiers monde
Fundación para la Investigación y Protección del Medio Ambiente
Galilee Foundation
Germanwatch/North-South Initiative

Gonoshahajjo Sangstha
Harvard School of Social Health/François-Xavier Bagnoud Center for Health
and Human Rights
Initiatives: Women in Development
Institute for Socio-Economic Development
Institute of Social Studies Trust
Institute of Training Concern
Instituto de Comunicación y Desarrollo
International Development Education Resource Association
International Fund for National Directorate of Employment
International NGO Forum on Indonesian Development
International Women's Health Coalition
Isis International/Chili
Isis International/Manille
Jubaland Relief and Rehabilitation Society
Ligue marocaine pour la protection de l'enfance
Mellemfolkeligt Samvirke/Danish Association for International Cooperation
Mouvement Action chômage de Montréal
National Centre for Development Cooperation
Netherlands Organization for International Development Corporation
Nigera-Kori – Rural Development Programme
Opam America for World Literacy
OXFAM Canada
Organisation malgache pour l'éducation des parents
Pacific Asia Resource Center
Partenariat Afrique Canada
People to People Aid Movement
Philippine Institute of Alternative Futures
Population Reference Bureau, Inc.
PROSHIKA – A Centre for Human Development
Rivers Club
Save the Children Fund (United Kingdom)
Secours populaire français
Sunray Meditation Society
Temple of Understanding
Ubinig (Policy Research for Development Alternative)
Village Education Resource Centre
Women for International Peace and Arbitration
Women in Development – Europe

1/2. État des préparatifs du Sommet mondial pour
le développement social

À sa 12e séance, le 11 février 1994, le Comité préparatoire du Sommet mondial pour le développement social, ayant achevé sa première session de fond consacrée aux préparatifs du Sommet mondial pour le développement social, a exprimé sa gratitude au Bureau pour le rôle efficace qu'il avait joué et au Secrétariat pour l'appui qu'il avait fourni.

A

Fonds d'affectation spéciale pour le Sommet mondial
pour le développement social

Le Comité préparatoire du Sommet mondial pour le développement social :

a) A noté que le Secrétaire général avait créé le Fonds d'affectation spéciale pour le Sommet mondial pour le développement social en application de la résolution 47/92 de l'Assemblée générale, en date du 16 décembre 1992, afin de mobiliser auprès de sources publiques et privées des contributions volontaires destinées à financer les activités supplémentaires nécessaires pour préparer et tenir le Sommet, y compris les réunions préparatoires régionales, ainsi que la participation des pays les moins avancés au Sommet et à ses préparatifs;

b) A rappelé que l'Assemblée générale, dans sa résolution 48/100 du 20 décembre 1993, avait invité tous les États à contribuer généreusement au Fonds d'affectation spéciale, et a rappelé également qu'il avait demandé, dans sa décision 4¹ adoptée à sa session d'organisation, que le Fonds soit porté à l'attention des États Membres et des organisations intergouvernementales et non gouvernementales ainsi que des fondations, des entreprises privées et des particuliers concernés;

c) A noté que trois États Membres avaient jusqu'à présent contribué au Fonds et leur a exprimé sa gratitude pour leur appui;

d) A réaffirmé l'importance des contributions volontaires pour les préparatifs du Sommet mondial, notamment en ce qui concerne la participation des pays les moins avancés;

e) A prié instamment tous les États ainsi que les organisations privées et publiques et les particuliers de contribuer au Fonds d'affectation spéciale pour le Sommet mondial pour le développement social.

B

Séminaires, ateliers et autres activités

Le Comité préparatoire du Sommet mondial pour le développement social, ayant examiné les rapports des deux groupes d'experts sur l'intégration sociale et l'emploi qui s'étaient tenus aux Pays-Bas et en Suède en septembre et en octobre 1993, et conscient qu'il importait d'engager un large débat sur les thèmes essentiels du Sommet mondial pour le développement social en faisant appel aux décideurs, aux milieux universitaires, aux experts et aux membres de la société civile de toutes les régions du monde,

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-huitième session, Supplément No 24 (A/48/24), annexe II.

a) S'est félicité de la teneur des rapports susmentionnés et de la générosité dont avaient fait preuve les gouvernements néerlandais et suédois;

b) A remercié les gouvernements néerlandais et suédois de leur générosité et a pris acte de la teneur des rapports susmentionnés;

c) A encouragé l'Organisation des Nations Unies, le système des Nations Unies, les États Membres et les autres entités concernées par les préparatifs du Sommet à organiser des séminaires, des ateliers et d'autres réunions d'experts sur des questions présentant un intérêt direct pour le Sommet, y compris notamment la question de la réduction et de l'élimination de la pauvreté.

C

Mécanismes et rapports nationaux

Le Comité préparatoire du Sommet mondial pour le développement social :

a) A rappelé la décision 3 sur les contributions nationales qu'il avait adoptée à sa session d'organisation¹, dans laquelle il avait souligné qu'il était souhaitable de faire progresser les préparatifs nationaux qui pourraient consister notamment à mettre en place des comités nationaux ou d'autres arrangements à l'échelon national visant à réunir les organismes officiels et non gouvernementaux concernés, à convoquer des réunions en vue de débattre publiquement des questions essentielles et à établir des rapports nationaux;

b) A également rappelé que l'Assemblée générale, dans sa résolution 48/100, avait invité tous les États à créer des comités nationaux ou d'autres mécanismes pour le Sommet mondial pour le développement social et à organiser des réunions pour débattre publiquement des questions essentielles qui seraient abordées lors du Sommet;

c) A noté avec gratitude qu'un certain nombre de comités nationaux ou d'entités comparables étaient déjà en place et a demandé instamment à tous les États de créer le plus rapidement possible des mécanismes de ce genre;

d) A pris note avec satisfaction des rapports nationaux dont avait disposé le Comité à sa première session et a encouragé l'établissement de rapports de ce genre durant 1994.

D

Participation des organisations non gouvernementales

Le Comité préparatoire du Sommet mondial pour le développement social :

a) A souligné qu'il importait que les organisations non gouvernementales participent pleinement aux préparatifs du Sommet mondial pour le développement social;

b) A souligné que cette participation était nécessaire à l'échelon national ainsi qu'aux niveaux régional et international;

c) A apprécié la contribution utile qu'avaient apportée les organisations non gouvernementales à sa première session;

d) A encouragé toutes les organisations non gouvernementales à continuer d'appuyer les préparatifs du Sommet et d'y participer, conformément à la pratique établie;

e) A décidé d'examiner à sa deuxième session, en août 1994, l'accréditation d'organisations non gouvernementales supplémentaires conformément aux règles relatives à leur participation énoncées dans la décision 2 adoptée à sa session d'organisation¹.

E

Participation des organisations du système des Nations Unies

Le Comité préparatoire du Sommet mondial pour le développement social :

a) S'est félicité des rapports des institutions spécialisées, des programmes et des autres organisations du système des Nations Unies, et de leur participation à sa première session;

b) A encouragé tous les éléments du système des Nations Unies à continuer de contribuer aux préparatifs du Sommet;

c) A souligné le caractère intégré du développement et le rôle essentiel que diverses institutions, y compris celles qui avaient des responsabilités financières, devraient jouer dans leur domaine de compétence afin d'assurer le succès des préparatifs et du suivi du Sommet mondial pour le développement social;

d) A invité le Secrétaire général à faciliter les contributions au Sommet et à ses préparatifs de tous les organes, organisations et programmes du système des Nations Unies ainsi que des autres organisations intergouvernementales et régionales.

F

Activités de recherche

Le Comité préparatoire du Sommet mondial pour le développement social :

a) A réaffirmé le rôle important que jouaient la recherche, le rassemblement et l'analyse de données et la prescription de politiques pour comprendre les trois thèmes essentiels et pour y donner suite;

b) A souligné qu'il importait d'assurer la contribution la plus large possible aux préparatifs du Sommet mondial pour le développement social ainsi qu'à son suivi;

c) A noté les activités entreprises dans le contexte des préparatifs du Sommet par les instituts de recherche et les a encouragés à continuer de planifier et de mener de telles activités de recherche;

d) A invité les gouvernements à appuyer les activités des instituts de recherche qui présentaient de l'intérêt pour les préparatifs et le suivi du Sommet;

e) A prié le Secrétaire général d'utiliser, selon qu'il conviendrait, les résultats des activités de recherche concernant les thèmes principaux afin d'établir la documentation destinée à la deuxième session du Comité préparatoire.

G

Information

Le Comité préparatoire du Sommet mondial pour le développement social :

a) A rappelé sa décision 5¹, adoptée à sa session d'organisation concernant l'information afin de faire prendre conscience aux niveaux local, national, régional et international des thèmes essentiels du Sommet mondial pour le développement social, ainsi que de ses objectifs;

b) A noté le programme d'information proposé par le Département de l'information, le Comité commun de l'information des Nations Unies et d'autres organes;

c) A souligné l'importance d'un large programme d'information et de la participation active des médias afin que le Sommet soit porté à l'attention d'un vaste public;

d) A encouragé toutes les organisations et institutions du système des Nations Unies à inclure dans leurs activités d'information des références au Sommet et à ses thèmes essentiels.

1/3. Analyse des problèmes essentiels que doit examiner le Sommet et des politiques à suivre pour en atteindre les objectifs conformément à la résolution 47/92 de l'Assemblée générale

À sa 12e séance, le 11 février 1994, le Comité préparatoire du Sommet mondial pour le développement social :

a) A décidé d'examiner, à sa deuxième session, un projet de conclusions du Sommet mondial pour le développement social qui consisterait en un projet de déclaration et un projet de programme d'action;

b) A demandé au Secrétaire général d'établir, d'ici au 1er juin 1994 au plus tard, les documents en question, en tenant compte des trois thèmes essentiels et des 11 objectifs qui figurent aux paragraphes 5 et 6 de la résolution 47/92 de l'Assemblée générale en date du 16 décembre 1992, et des

vues exprimées lors du débat de haut niveau du Conseil économique et social en 1993 et de la première session du Comité préparatoire;

c) A décidé que le projet de déclaration devrait :

i) Comprendre trois parties :

a. Diagnostic de la situation sociale mondiale et raisons motivant la convocation d'un sommet mondial;

b. Principes, objectifs, stratégies et défis communs à prendre en considération par tous les acteurs aux niveaux local, national, régional et international;

c. Prise d'un engagement et questions relatives à la mise en oeuvre et au suivi;

ii) Rester concis et focalisé et exprimer des valeurs et des objectifs communs en matière de politiques de développement social;

iii) Réaffirmer la teneur des accords, instruments, déclarations et décisions internationaux adoptés par le système des Nations Unies se rattachant aux objectifs et aux thèmes essentiels du Sommet;

d) A également décidé que le projet de programme d'action devrait déboucher sur l'application de stratégies de développement social d'une grande portée par les principaux acteurs aux niveaux local, national, régional et international. Il conviendrait donc d'adopter un programme d'action pragmatique, novateur et efficace, qui comprenne des objectifs clairs, des activités bien définies et les mesures d'application appropriées. Ce programme porterait sur cinq domaines :

i) Paramètres permettant d'assurer un environnement propice, aux niveaux international et national;

ii) Atténuation et élimination de la pauvreté généralisée;

iii) Emploi productif et réduction du chômage;

iv) Intégration sociale;

v) Moyens de mise en oeuvre et de suivi, y compris le rôle du système des Nations Unies, des institutions financières internationales et d'autres organisations intergouvernementales.

Priorité devrait être donnée aux aspects communs des thèmes essentiels qu'il faudrait traiter de façon intégrée. Dans chacun des cinq domaines d'action, on exécuterait des politiques et mesures aux niveaux local, national, régional et international, en définissant, dans toute la mesure du possible, les acteurs concernés à chacun de ces niveaux;

e) A en outre décidé que lorsqu'il établirait le projet de déclaration et le projet de programme d'action devant être soumis pour examen au Comité préparatoire à sa deuxième session, le Secrétaire général devrait tenir compte des propositions et éléments présentés dans le cadre de l'examen de la présente décision par le Comité préparatoire à sa première session, ainsi que de la note établie par le Secrétariat au cours de la première session du Comité préparatoire²;

f) A invité les gouvernements à communiquer au Secrétariat leurs observations sur un projet de déclaration et un projet de programme d'action, et a demandé au Secrétariat de distribuer ces observations lors de la deuxième session du Comité préparatoire.

1/4. Ordre du jour provisoire de la deuxième session du Comité préparatoire

À sa 12e séance, le 11 février 1994, le Comité préparatoire du Sommet mondial pour le développement social a approuvé le projet d'ordre du jour provisoire de sa deuxième session ci-après :

1. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
2. Accréditation des organisations non gouvernementales conformément aux règles régissant leur participation énoncées dans la décision 2 du Comité préparatoire.
3. État des préparatifs du Sommet mondial pour le développement social :
 - a) État du Fonds d'affectation spéciale;
 - b) Programme d'information.
4. Projets de déclaration et de programme d'action qui seront publiés à l'issue du Sommet mondial pour le développement social.
5. Projet de règlement intérieur du Sommet.
6. Ordre du jour provisoire de la troisième session du Comité préparatoire.
7. Adoption du rapport du Comité préparatoire.

1/5. Dispositions concernant la deuxième session du Comité préparatoire

À sa 12e séance, le 11 février 1994, le Comité préparatoire du Sommet mondial pour le développement social a décidé que les documents ci-après seraient établis pour sa deuxième session qui doit se tenir en août 1994 :

² Voir annexe VI du présent document.

a) Projet de document final du Sommet mondial pour le développement social (projets de déclaration et de programme d'action);

b) Examen des engagements internationaux pris par les États Membres en application d'instruments internationaux (conventions et déclarations ou autres instruments) relatifs au développement social et aux trois thèmes essentiels; l'examen doit également porter sur les modalités de suivi et d'établissement de rapports;

c) Achèvement et mise à jour du document de travail intitulé "Activités du système des Nations Unies en ce qui concerne les thèmes essentiels";

d) Achèvement et mise à jour du document de travail intitulé "Note d'information sur les publications et indicateurs relatifs au développement social dans le système des Nations Unies".

ANNEXE IV

Documents présentés au Comité préparatoire à sa première session

<u>Cote</u>	<u>Point de l'ordre du jour</u>	<u>Titre ou description</u>
A/CONF.166/PC/5	1	Ordre du jour provisoire
A/CONF.166/PC/6	4	Rapport d'ensemble du Secrétaire général sur les questions dont sera saisi le Sommet mondial pour le développement social
A/CONF.166/PC/7	3	Note du Secrétariat sur les préparatifs du Sommet mondial pour le développement social
A/CONF.166/PC/8	4	Note du Secrétaire général transmettant le rapport de la réunion d'experts sur l'intégration sociale
A/CONF.166/PC/9	4	Note du Secrétaire général transmettant le rapport de la réunion d'experts sur l'expansion de l'emploi productif
A/CONF.166/PC/10 et Add.1	4	Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique sur la position commune africaine sur les questions dont sera saisi le Sommet
A/CONF.166/PC/11	2	Note du Secrétariat sur la participation d'organisations non gouvernementales au Sommet mondial pour le développement social et à son processus préparatoire
A/CONF.166/PC/12 et Add.1 à 16	4	Note du Secrétaire général transmettant les contributions d'organes, organismes et programmes des Nations Unies au Sommet mondial pour le développement social

<u>Cote</u>	<u>Point de l'ordre du jour</u>	<u>Titre ou description</u>
A/CONF.166/PC/13	4	Note verbale datée du 19 janvier 1994, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Slovaquie auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant le rapport de la Conférence des ministres européens des affaires sociales, organisée à Bratislava du 28 juin au 2 juillet 1993
A/CONF.166/PC/L.5	1	Note du Secrétariat sur l'organisation des travaux de la session
A/CONF.166/PC/L.6	5	Note du Secrétariat sur le projet de règlement intérieur provisoire du Sommet
A/CONF.166/PC/L.7	7	Projet de rapport du Comité préparatoire du Sommet mondial pour le développement social sur sa première session
A/CONF.166/PC/L.8 et Add.1 et 2	4	Note du Secrétariat sur les éléments qui pourraient figurer dans un projet de déclaration et de programme d'action
A/CONF.166/PC/L.9	3	Note du Secrétariat sur les éléments qui pourraient figurer dans un projet de texte sur l'état des préparatifs du Sommet mondial pour le développement social
A/CONF.166/PC/L.10	6	Note du Secrétariat sur le projet d'ordre du jour provisoire de la deuxième session du Comité préparatoire
A/CONF.166/PC/L.11	6	Note du Secrétariat contenant la liste des documents à établir pour la deuxième session du Comité préparatoire
A/CONF.166/PC/L.12	4	Projet de décision présenté par le Vice-Président du Comité préparatoire, M. Richard Butler (Australie), à la suite de consultations officieuses

ANNEXE V

Documents officiels soumis au Comité préparatoire à sa première session au titre du point 4 de l'ordre du jour

A. Observations générales du Groupe des 77 et de la Chine sur les éléments qui pourraient figurer dans les projets de déclaration et de plan d'action

1. Le Groupe des 77 et la Chine considèrent que le document de travail No 1 (A/CONF.166/PC/L.8) établi par le secrétariat du Comité préparatoire constitue une bonne base pour les travaux du Comité plénier. Il contient de nombreux éléments utiles, sous réserve d'observations et de modifications visant à contribuer au succès de la première session du Comité préparatoire, qui doit permettre de s'entendre sur les éléments du projet de déclaration et du projet de plan d'action pour le Sommet.

2. C'est dans cet esprit que le Groupe des 77 et la Chine tiennent à communiquer leurs observations et suggestions relatives aux parties du document de travail concernant le projet de déclaration et le projet de plan d'action, respectivement.

3. Le Groupe des 77 et la Chine sont d'avis que les éléments communs suivants devraient inspirer et étayer tant la déclaration que le plan d'action qui doivent être adoptés par les chefs d'État ou de gouvernement :

a) La dégradation de la situation sociale dans le monde, en particulier dans les pays en développement, et la nécessité de s'y attaquer vraiment en faisant appel à tous les acteurs pertinents aux niveaux national, régional et international;

b) La relation entre les questions sociales et les questions économiques et la nécessité d'intégrer la dimension sociale au processus de développement, tout en soulignant le lien qui existe entre la pauvreté et le sous-développement et la dégradation des conditions sociales, en particulier en ce qui concerne l'intégration sociale et l'emploi;

c) Les 11 objectifs énumérés dans la résolution 47/92 de l'Assemblée générale devraient se traduire par des engagements politiques ainsi que par des décisions ou mesures opérationnelles.

1. Observations sur la structure du projet de déclaration

4. La déclaration devrait être aussi concise que possible, adopter un ton et un caractère politiques, mais avoir une portée globale dans la détermination des buts, objectifs et orientations et marquer des engagements précis et une volonté politique bien arrêtée.

5. En ce qui concerne la structure de la déclaration, le Groupe des 77 et la Chine proposent une combinaison des deux options esquissées dans le document de travail No 1. Cela donnerait une structure en trois parties qui, à notre avis,

serait conforme à l'objectif recherché, qui consiste à élaborer un document politique concis. Les trois parties pourraient être les suivantes :

a) La première consisterait en un diagnostic de la situation sociale actuelle du monde, dans lequel seraient identifiés les principaux défis et problèmes; la déclaration poserait ainsi le fondement de la convocation du Sommet lui-même;

b) La deuxième partie contiendrait une stratégie mondiale du développement social à partir de buts, principes et politiques bien définis;

c) La dernière partie serait axée sur des engagements politiques précis aux divers niveaux (national, régional et international, y compris le rôle des organismes des Nations Unies et des institutions internationales de financement). Dans ce contexte, on s'attachera comme il se doit aux problèmes critiques des moyens de mise en oeuvre et de suivi.

2. Observations sur la structure du plan d'action

6. Il faut bien préciser d'emblée que si la déclaration est un document de caractère politique, le plan d'action devrait viser quant à lui les principaux acteurs intervenant de manière concrète dans le domaine du développement social.

7. Il importe par conséquent d'adopter un plan d'action concret, novateur et efficace, qui définisse clairement les objectifs et les activités ainsi que les moyens de mise en oeuvre.

8. Le plan d'action devrait comprendre cinq parties.

9. La première devrait définir les paramètres constitutifs d'un environnement économique porteur, tant au niveau international qu'au niveau national.

10. Il nous apparaît qu'à travers le plan d'action, la priorité devrait être accordée à l'élimination de la pauvreté. On renforcerait encore cette priorité en plaçant la partie concernant l'élimination de la pauvreté au début du plan d'action, la mettant ainsi à la tête de la liste des trois thèmes essentiels inscrits à l'ordre du jour du Sommet.

11. Les emplois productifs et l'intégration sociale constitueront chacun l'objet d'une partie distincte du plan d'action.

12. La cinquième partie du plan d'action devrait être consacrée aux moyens de mise en oeuvre et de suivi, y compris le rôle des organismes des Nations Unies.

13. Par ailleurs, dans chacune des cinq parties opérationnelles, il conviendra de définir les politiques et actions aux trois niveaux, national, régional et international, en identifiant de la manière la plus précise possible les acteurs spécifiques à chacun de ces niveaux.

* * *

/...

14. Telles sont les principales observations que le Groupe des 77 et la Chine tiennent à présenter en l'état actuel du document de travail No 1 (A/CONF.166/PC/L.8). Nous espérons qu'il en sera tenu compte et que le Comité préparatoire sera en mesure d'établir des documents de négociation le plus tôt possible. Le Groupe des 77 et la Chine continueront de contribuer de manière active et constructive à ce processus.

B. Groupe des 77 et Chine : schéma général de la déclaration et du plan d'action

1. Schéma général de la déclaration

1. La déclaration devrait être articulée en trois parties, comme suit :

Diagnostic de l'état social du monde et raisons de la convocation du Sommet

a) Analyse de la montée des tensions sociales de par le monde, compte tenu notamment des liens entre le social et l'économique et la nécessité d'intégrer la dimension sociale au processus du développement, sachant le coût élevé de l'inaction;

b) Identification des principaux secteurs critiques et des difficultés majeures;

c) Identification des problèmes affectant l'économie mondiale qui compromettent les efforts nationaux déployés pour éliminer la pauvreté et assurer le plein emploi et l'intégration sociale;

d) Sensibilisation de la communauté internationale à la dégradation de la situation sociale des pays en développement, en particulier en Afrique et dans les pays les moins avancés.

Buts et objectifs : éléments d'une stratégie mondiale du développement social

a) Exprimer la volonté de placer les besoins de l'être humain au centre du développement et de la coopération internationale, comme priorité fondamentale des relations internationales;

b) Veiller à ce que les politiques sociales fassent partie intégrante des décisions économiques et du développement en général et à ce qu'elles servent les intérêts des couches les plus pauvres de la population;

c) Arrêter d'un commun accord les mesures et engagements spécifiques constitutifs d'une stratégie mondiale du développement social aux niveaux national, régional et international, dont l'objectif à long terme serait d'éliminer la pauvreté, de créer le plein emploi et de réaliser l'intégration sociale;

d) Assumer résolument les responsabilités politiques nécessaires pour parvenir à un consensus national, régional et international sur des solutions appropriées à ces questions complexes;

e) Identifier sur un plan concret la complémentarité des responsabilités nationales et de la coopération internationale dans le domaine du développement social;

f) Identifier les domaines prioritaires et les objectifs susceptibles d'être quantifiés;

g) Promouvoir le rôle central des femmes dans le développement et le progrès social;

h) Présenter des propositions concrètes visant à résoudre les problèmes affectant l'économie mondiale qui compromettent les efforts nationaux déployés en faveur de l'élimination de la pauvreté, du plein emploi et de l'intégration sociale;

i) Veiller à assurer un véritable accès aux marchés internationaux pour les biens et services des pays en développement afin que ceux-ci puissent accroître les emplois productifs, réduire la pauvreté et promouvoir en conséquence l'intégration sociale.

Problèmes liés à la mise en oeuvre et au suivi

a) Le développement social mobilise un grand nombre d'acteurs;

b) Les spécificités nationales appellent des solutions différentes sous forme de politiques et mesures diversifiées;

c) Le rôle de la société civile;

d) Le rôle des organismes des Nations Unies, y compris les institutions financières internationales, leur concertation et la coordination de leurs efforts;

e) La mobilisation des ressources pour le développement social aux niveaux local, national, régional et international;

f) Les modalités et mécanismes de suivi.

Schéma général du plan d'action

2. Le plan d'action devrait comprendre six parties :

Environnement porteur

a) Les systèmes commercial et financier internationaux;

b) Promotion d'une approche intégrée de la formulation des politiques économiques et sociales;

c) Politiques de croissance économique dans la justice sociale;

- d) Renforcement des capacités des institutions de stimuler le développement social;
- e) Dimensions sociales de l'ajustement macro-économique;
- f) Régimes fiscaux, allocation des ressources nationales et coordination des politiques;
- g) Suppression du fardeau de la dette extérieure.

Élimination de la pauvreté

- a) Mobiliser les efforts nationaux, régionaux et internationaux pour éliminer la pauvreté et promouvoir l'équité;
- b) Donner aux pauvres la capacité d'exercer leurs droits et encourager leur participation à la conception et à la mise en oeuvre des programmes sociaux;
- c) Renforcer les structures sociales de base;
- d) Renforcer les infrastructures de base telles que les routes, l'électricité, les télécommunications et l'eau;
- e) Renforcer les politiques, les services et les programmes de sécurité sociale, notamment dans le domaine de l'alimentation, de la santé, de l'éducation et du logement;
- f) Éliminer la pauvreté sous tous ses aspects parmi les femmes;
- g) Éliminer la pauvreté dans les zones rurales;
- h) Éliminer la pauvreté urbaine dans les pays en développement, en particulier promouvoir les branches d'activité à forte intensité de main-d'oeuvre et améliorer les conditions qui prévalent dans le secteur non structuré;
- i) Adopter des politiques d'amélioration de la répartition du revenu et des richesses.

Développement des emplois productifs

- a) Encourager les types d'investissement et de croissance susceptibles de créer des emplois;
- b) Encourager l'investissement dans la création et le développement des petites entreprises et des emplois indépendants;
- c) Promouvoir les programmes d'enseignement, de formation et de recyclage;
- d) Promouvoir les programmes d'emploi des femmes et des jeunes;

e) Reconnaître le rôle du secteur non structuré et la nécessité de promouvoir son intégration dans l'économie;

f) Adopter des mesures visant à assurer la croissance économique en vue de la création d'emplois;

g) Adopter des mesures visant à protéger et à promouvoir les droits des travailleurs migrants.

Intégration sociale

a) Prévention de la discrimination;

b) Promotion de la tolérance et de l'harmonie sociales;

c) Égalité des chances;

d) Primauté du droit et accès à la justice pour tous;

e) Égalité des sexes et capacité d'exercice des droits des femmes;

f) Promotion de la diversité culturelle;

g) Promotion de l'éducation pour tous;

h) Renforcement de la participation des groupes vulnérables, y compris les enfants, les jeunes, les personnes âgées, les migrants, les réfugiés, les populations autochtones et les personnes handicapées, en particulier grâce à la protection et à la promotion de leurs droits;

i) Rôle de la société civile, y compris celui de la famille.

Le système des Nations Unies et les institutions financières et commerciales internationales

a) L'ONU et ses fonds et programmes opérationnels;

b) Coordination au sein du système des Nations Unies et entre l'ONU et ses institutions spécialisées;

c) La Banque mondiale;

d) Le GATT et le dispositif qui lui succédera;

e) Le Fonds monétaire international;

f) Les structures régionales et autres structures intergouvernementales.

Rôle des organisations non gouvernementales

C. Proposition présentée par l'Union européenne :
Éléments qui pourraient figurer dans le projet
de déclaration du Sommet

1. Préambule

a) Promouvoir les objectifs inscrits dans la Charte des Nations Unies, en particulier ceux qui sont énoncés dans son Article 55, consistant à favoriser le relèvement des niveaux de vie, le plein emploi et des conditions de progrès et de développement dans l'ordre économique et social;

b) Réaffirmer la pertinence des idéaux consacrés par la Déclaration universelle des droits de l'homme, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels;

c) Déclaration et Programme d'action de Vienne;

d) La sécurité humaine et la dignité humaine en tant qu'objectifs centraux de la coopération internationale;

e) Affirmer la conviction qu'il existe un lien direct entre le développement social, d'une part, et, d'autre part, les droits de l'homme, la démocratie et la participation populaire;

f) Exprimer l'engagement commun, à l'échelle mondiale, de placer les besoins de l'individu au centre des activités de développement et de coopération internationale et parmi les principales priorités en matière de relations internationales;

g) Reconnaître que la principale responsabilité de promouvoir le développement social incombe aux gouvernements;

h) Exprimer la volonté de contribuer à résoudre les problèmes sociaux qui touchent l'ensemble des sociétés (exposé succinct de la situation sociale dans le monde eu égard aux trois thèmes essentiels);

i) Proclamer que tous les acteurs aux niveaux local, national, régional et international ainsi que tous les hommes et toutes les femmes ont un rôle à jouer dans la promotion du processus de développement social;

j) Encourager la coopération internationale aux niveaux bilatéral, régional et multilatéral, par le biais d'initiatives gouvernementales, privées et non gouvernementales, en vue de contribuer à la mise en oeuvre de politiques sociales efficaces et rationnelles qui soient adaptées au contexte national et à la formulation de stratégies faisant appel à la participation active de l'ensemble des citoyens.

2. Principes et objectifs

a) Le développement social est l'une des conditions essentielles d'un développement humain durable. Le développement est un processus global qui a pour centre l'individu;

b) Promouvoir et protéger l'ensemble des droits de l'homme et des libertés fondamentales, la démocratie et la participation populaire;

c) Le rôle des divers acteurs dans le processus de développement social et le dialogue entre ces acteurs;

d) Insister sur le rôle des femmes dans le développement et le progrès social;

e) Chercher à créer une société ouverte qui soit hospitalière à l'égard de l'ensemble de ses membres; solidarité, diversité, tolérance et non-discrimination;

f) Plein emploi, développement des emplois productifs;

g) Élimination de la pauvreté généralisée;

h) Assurer un taux satisfaisant de croissance économique durable en même temps que l'égalité des chances et la justice sociale;

i) La satisfaction des besoins fondamentaux (alimentation, logement, éducation de base, soins de santé);

j) L'importance des systèmes de sécurité sociale;

k) L'éducation pour tous et la formation en tant que condition et objectif du développement social.

3. Questions d'ordre général concernant l'application

a) Engagement commun à mettre en application le programme d'action;

b) Définition de domaines prioritaires se rapportant aux thèmes essentiels du Sommet, y compris en référence aux objectifs déjà approuvés par la communauté internationale;

c) L'application doit se faire à trois niveaux :

i) Application au niveau national : rôle et responsabilités principaux des gouvernements; rôle de l'individu en tant que citoyen et rôle de la société civile, notamment des partenaires sociaux, organisations non gouvernementales et autres; prise en considération de la nécessité d'échanger les résultats positifs obtenus en matière de politiques nationales; nécessité de veiller à ce que le programme d'action tienne compte de la diversité des situations nationales tout en insistant sur le respect de valeurs fondamentales communes;

- ii) La coopération régionale et internationale, fondée sur un esprit de partenariat, en vue de favoriser l'action nationale et d'en renforcer la valeur;
 - iii) Le rôle du système des Nations Unies, y compris le renforcement de sa cohérence et de son efficacité dans le domaine social, et la mobilisation de ressources au sein du système des Nations Unies en faveur d'un développement humain durable;
- d) Nécessité de mettre en place un mécanisme efficace et approprié de suivi du Sommet.

D. Proposition présentée par le Canada : Pour l'adoption d'une démarche plus souple et plus pragmatique

1. Les dispositions relatives à la déclaration et au programme d'action proposées dans le document A/CONF.166/PC/L.8 risquent de créer des rigidités et d'enfermer dans un même carcan tous ceux qui s'emploieront à les appliquer. Compte tenu de la diversité des situations d'un pays à l'autre et des différences fondamentales qui caractérisent ces pays à bien des égards, on risque d'aboutir ainsi à la formulation d'une déclaration qui ne serait guère plus qu'un catalogue de vœux pieux et d'un programme d'action aussi inopérant qu'inapplicable.

2. Une autre démarche possible consisterait à faire figurer dans la déclaration certaines précisions concernant les différents rôles que les différents partenaires seraient appelés à jouer, ainsi que les principes et méthodes devant régir les activités entreprises à ces différents niveaux. La déclaration fournirait ainsi aux différents partenaires des principes de base, une vision d'ensemble, une stratégie, une approche et une définition des rôles respectifs qui leur incomberaient dans la réalisation des objectifs de développement social énoncés, en même temps qu'un programme de suivi.

3. Le programme d'action deviendrait ainsi un répertoire de mesures concrètes fondamentales en vue de la formulation de programmes de développement social efficaces intéressant les trois thèmes essentiels, tout en présentant des exemples ou modèles de programmes intégrés. Ce document servirait de référence à tous les acteurs concernés, qui y puiseraient les éléments, adaptés à leur situation particulière, susceptibles de figurer dans leur stratégie nationale, internationale ou multilatérale. Ainsi serait-il tenu compte de l'inévitable diversité des approches, préférences et priorités. Par exemple, tel pays pourrait choisir d'accorder la priorité à l'élimination de la pauvreté, tandis que tel autre opterait pour la création d'emplois, et ainsi de suite. Nous éviterions de la sorte de nous engager à mettre en oeuvre des programmes aussi vastes qu'inapplicables et de donner au monde, en même temps qu'à nous-mêmes, l'illusion que les mesures figurant dans le programme d'action sont applicables par tous. Or, telle est l'impression qui risque de se dégager du programme d'action dans la présentation qui en a été proposée.

4. Ce nouveau programme pourrait être appelé "programme pour l'action", de préférence à "programme d'action", la différence étant que "pour" confère à l'expression un caractère plus incitatif et offre une plus grande marge de manoeuvre et de plus larges possibilités d'adaptation aux conditions locales. Il s'agirait en quelque sorte d'un programme d'ordinateur permettant à chaque utilisateur d'agir comme bon lui semble dans un cadre donné. Le document proposerait à l'examen de l'ensemble des partenaires concernés des formules et modèles structurés de programmes intégrés recommandés pour leur capacité, avérée ou supposée, de traiter efficacement les thèmes essentiels du Sommet.

5. Dans cette nouvelle optique, la déclaration comprendrait les éléments suivants :

a) La raison d'être du Sommet;

b) Un projet pour un monde meilleur, y compris la définition d'objectifs à cet effet;

c) Une stratégie mondiale de développement social, proposant :

i) Des objectifs;

ii) Des principes;

iii) Une approche intégrée;

d) Les rôles principaux des partenaires mondiaux :

i) Au niveau national;

ii) Sur le plan de la coopération internationale;

iii) Au niveau du système des Nations Unies, y compris des institutions internationales de financement;

e) Un programme de suivi.

6. À titre d'exemple, les éléments subsidiaires suivants pourraient être examinés :

Au niveau national

Exemples :

a) Formuler un plan ou une stratégie de développement social à l'échelle nationale, en fixant des objectifs nationaux communs à tous les partenaires à tous les niveaux, par le biais de vastes consultations et d'une large participation du public, en faisant appel au soutien de l'opinion publique et en suscitant une volonté politique;

b) Établir des cadres de politique générale et des cadres législatifs favorisant l'auto-assistance et l'autonomie, et mettre en place les mécanismes nécessaires;

c) Lancer des programmes destinés à créer des possibilités, qui soient ouvertes à tous, dans des conditions d'égalité, et à assurer une plus large intégration;

d) Développer ou renforcer les capacités institutionnelles de tous les partenaires afin de leur permettre de mettre en oeuvre les programmes et mécanismes pertinents;

e) Favoriser l'autonomie des individus et développer leur capacité de participer, de faire des choix, d'exercer leurs droits et d'assurer leurs propres moyens d'existence.

Sur le plan de la coopération internationale

Exemples :

a) Adopter des politiques en matière de coopération pour le développement centrées sur l'être humain et prévoyant des mesures prioritaires précises en faveur du développement social;

b) Appuyer les efforts visant à renforcer les capacités nationales nécessaires à la formulation de politiques en matière de développement social;

c) Fournir un appui stratégique à des programmes nationaux bien conçus énonçant des objectifs précis, tout en respectant le caractère national de ces programmes;

d) Réorienter la coopération internationale de telle sorte qu'elle devienne une coopération véritable entre partenaires égaux opérant sur un pied d'égalité, en se défaisant du schéma donateur-bénéficiaire;

e) Engager un dialogue avec les pouvoirs publics en vue de conclure des accords de coinvestissement dans des programmes prioritaires communs;

f) Renforcer la cohésion et la coordination de la participation des partenaires internationaux aux programmes nationaux;

g) Adopter et promouvoir une approche intégrée au développement social qui permette le lancement d'initiatives mutuellement bénéfiques pour l'ensemble des partenaires concernés.

Coopération avec le système des Nations Unies

Des exemples ont été cités par l'Australie.

Principes

Des exemples ont été cités par l'Australie et par d'autres. On pourrait y ajouter "l'importance fondamentale de valeurs sociales essentielles telles que le pluralisme, l'intégration et l'ouverture". Les principes et les objectifs se trouvent mélangés dans la liste présentée par l'Union européenne et devraient être clairement distingués les uns des autres.

7. Le "programme pour l'action" consisterait dès lors en une liste d'options soigneusement sélectionnées, conformément à ce qui figure dans l'annexe, mais assorties de mesures suffisamment détaillées pour rendre compte de façon précise du type d'action et de programmes qu'elles supposent. Il pourrait également proposer des exemples ou modèles de programmes intégrés. Les mesures figurant dans le programme de suivi devraient être assorties d'un calendrier prévoyant des délais suffisants pour la formulation, la mise en oeuvre et l'évaluation de stratégies et de politiques nationales.

8. Ce texte pourrait également fournir des précisions supplémentaires concernant le dispositif de la déclaration.

9. Selon cette nouvelle approche, on obtiendrait pour la déclaration un texte de quatre à cinq pages et, pour le programme d'action, un texte plus long.

10. Nous sommes vivement préoccupés quant à l'efficacité de la présentation proposée dans le projet de document et souhaiterions pouvoir envisager une solution de rechange avant de nous trouver engagés dans un processus qu'il serait difficile de modifier ultérieurement.

ANNEXE VI

Note du Secrétariat relative aux éléments qui pourraient
figurer dans le projet de déclaration et dans le projet
de programme d'action

I. ÉLÉMENTS QUI POURRAIENT FIGURER DANS LE PROJET DE DÉCLARATION

1. Les enjeux communs qui justifient la tenue du Sommet ont été définis comme suit :

a) Complémentarité des mesures nationales et de la coopération internationale qui sont toutes nécessaires pour résoudre les problèmes dans le domaine du développement social;

b) Existence de problèmes sociaux et de tensions sociales qui constituent un danger pour la communauté internationale;

c) Nécessité d'un nouveau contrat social ou d'un nouveau pacte social et nécessité d'un projet commun de développement social;

d) Conviction qu'il est possible d'agir et de trouver des solutions aux problèmes actuels;

e) Mobilisation nécessaire de tous les acteurs impliqués sur la scène nationale et internationale, notamment des individus, de la société civile, des entreprises privées, de l'État et des organisations régionales et internationales;

f) Idée que le développement passe par le dialogue et la coopération;

g) Persistance et intensification de la pauvreté, du chômage, des conflits sociaux et de la violence; aggravation des inégalités et disparités;

h) Risques de sociétés "dédoublées" et d'une communauté internationale "à deux vitesses";

i) Effets de la mondialisation; mutations sociales rapides;

j) Crises sociales et morales dans plusieurs sociétés;

k) Nécessité d'adopter une perspective éthique des relations humaines, le dialogue et la tolérance remplaçant la violence, la dignité humaine devenant une valeur centrale, et les aspects spirituels, matériels et culturels de la condition humaine étant développés d'une manière harmonieuse, dans un contexte de liberté et de démocratie.

2. Les objectifs et principes suivants (éléments d'une stratégie mondiale de développement social) ont été mentionnés :

a) Le développement est un processus global;

b) Le développement social et, en particulier, l'élimination de la pauvreté, la création de possibilités d'emploi et le renforcement de l'intégration sociale constituent une priorité majeure de notre temps et des objectifs qu'il est possible de réaliser par le biais de mesures nationales et d'une coopération internationale;

c) Le développement social, condition nécessaire pour la paix et la sécurité;

d) Le développement social, condition nécessaire pour le développement économique;

e) Nécessité d'une croissance durable;

f) Importance des questions de population et des tendances démographiques;

g) Le bien-être de la population, sous tous ses aspects, devrait constituer le principe de base de toutes les politiques et mesures adoptées aux niveaux national et international;

h) La dignité humaine, objectif fondamental du développement;

i) La sécurité des populations, fondée sur la solidarité aux niveaux national et international, objectif prioritaire de la communauté internationale;

j) Rapports entre les trois questions essentielles et les droits de l'homme, y compris le droit au développement;

k) Rôle central des femmes et condition de la femme en tant qu'indicateur du niveau de développement social;

l) Importance de l'éducation, de la formation et de l'accès aux connaissances;

m) Satisfaction des besoins fondamentaux (alimentation, logement, santé);

n) Accès à l'information et aux technologies; rôle et responsabilités des "faiseurs d'images" et des médias;

o) Définition des domaines prioritaires;

p) Fixation d'objectifs aux niveaux national, régional et, éventuellement, international, notamment en vue de l'élimination de la pauvreté.

3. En ce qui concerne le suivi des engagements et les responsabilités en la matière, on a noté les éléments suivants :

a) Nécessité d'un code d'éthique; importance des dimensions morales et spirituelles des êtres humains et des sociétés;

b) Reconnaissance du fait qu'il n'y a pas de modèle, de solutions toutes faites, de théories d'ensemble pour assurer le développement et le progrès social;

c) Situation des pays les moins avancés et de l'Afrique;

d) Situation des pays en transition (économie, systèmes sociaux et valeurs);

e) Besoin de rétablir la confiance dans les institutions, y compris dans les institutions gouvernementales; effets destructeurs de la corruption à tous les niveaux de la société;

f) Rôle fondamental et responsabilités des gouvernements;

g) Nécessité de s'inspirer des politiques et expériences réussies au niveau national;

h) Nécessité de politiques et mesures diversifiées;

i) Diversité des situations dans chaque pays, qui appelle des interventions différenciées;

j) Rôle des individus en tant que citoyens;

k) Rôle des organisations communautaires et de la société civile;

l) Nécessité d'une coopération internationale pour faciliter la prise d'initiatives nationales;

m) Nécessité de mobiliser toutes les ressources (humaines et institutionnelles) au niveau national;

n) Les pauvres et les sans-travail représentent un gaspillage de ressources;

o) Responsabilités économiques et sociales des entreprises multinationales et autres grandes institutions privées;

p) Mobilisation de ressources destinées au développement social dans le cadre du système des Nations Unies et cohérence générale des efforts entrepris par le système;

q) Rôle des institutions financières;

r) Nécessité d'une procédure efficace de suivi.

II. ÉLÉMENTS QUI POURRAIENT FIGURER DANS LE PROJET
DE PROGRAMME D'ACTION

4. Le programme d'action reposerait sur les idées directrices suivantes :

a) Importance d'une approche centrée sur l'être humain et intégrée pour le développement;

b) Interdépendance des aspects économiques et sociaux du développement;

c) Nécessité d'assurer un développement authentique et durable;

d) Nécessité de s'attaquer aux causes profondes des problèmes et de mettre l'accent sur leur prévention;

e) Importance fondamentale des droits de l'homme;

f) Nécessité de prêter une attention particulière aux femmes et aux enfants;

g) Importance de l'autonomisation;

h) Nécessité de donner la priorité aux populations et aux pays qui sont le plus désavantagés ou le plus vulnérables.

5. Il a également été suggéré qu'un nouveau concept s'impose, celui de la "sécurité humaine". Le concept traditionnel de sécurité, centré essentiellement sur la sécurité des États et les aspects militaires, devrait être remplacé par un concept plus général qui engloberait les aspects sociaux, économiques, écologiques, culturels, religieux et éthiques. Dans cette définition, la priorité serait accordée à la sécurité des individus et des communautés, ce qui suppose un revenu suffisant et un accès à l'éducation, aux soins et au logement. La sécurité humaine devrait être la conséquence d'une solidarité à l'intérieur des sociétés; il ne devrait pas y avoir d'appréhension à l'égard des pauvres, et le développement social doit être considéré comme un droit des peuples et pas simplement comme un moyen d'assurer la sécurité.

6. La nécessité de créer une "culture mondiale orientée vers le développement social" a été évoquée. Cette culture serait fondée sur la participation, elle assurerait la circulation de l'information entre tous ses membres et redéploierait les ressources précédemment affectées à des fins militaires pour les investir dans les ressources humaines.

7. On a suggéré de considérer la pauvreté comme un problème qui touche l'ensemble de l'humanité et pas simplement les individus ou les pays démunis. Il était nécessaire d'établir une harmonie entre les pays développés et les pays en développement pour qu'ils assument leurs responsabilités à l'égard des pauvres en adoptant rapidement des mesures stratégiques en faveur de ces populations vulnérables.

A. Un environnement porteur

8. La paix sociale fondée sur le partenariat constitue un préalable pour le développement social.

9. Un environnement porteur devrait comporter les éléments suivants :

- a) Égalité et justice sociale;
- b) Contexte commercial et financier favorable au niveau international;
- c) Nécessité de réduire la dette;
- d) Importance des politiques macro-économiques à l'échelon national;
- e) Dimensions sociales de l'ajustement macro-économique;
- f) Mise au point de régimes fiscaux destinés à favoriser les investissements productifs à long terme;
- g) Nécessité de revoir les priorités pour les dépenses publiques;
- h) Nécessité de réviser les méthodes de comptabilité nationale pour mieux tenir compte des impacts écologiques et sociaux des décisions économiques;
- i) Nécessité de mettre au point des indicateurs fiables et normalisés;
- j) Nécessité d'accorder une attention particulière aux problèmes de l'Afrique et des pays les moins avancés.

10. L'environnement porteur ne doit pas être limité au système des Nations Unies. La participation des institutions financières et commerciales internationales et d'autres organisations intergouvernementales est indispensable.

11. Un environnement porteur n'a pas seulement une dimension économique. Le développement économique et social doit avoir un caractère durable et les rapports entre les stratégies nationales et l'environnement mondial doivent être pris en considération.

B. L'atténuation et la réduction de la pauvreté

12. S'agissant de la lutte contre la pauvreté, l'objectif à long terme est d'éliminer la pauvreté dans tous les pays; l'atténuation et la réduction de la pauvreté sont des étapes dans cette voie.

13. Si les programmes d'atténuation et de réduction de la pauvreté sont lancés principalement aux niveaux local et national, leur exécution est tributaire d'un environnement international porteur, notamment d'un accès au commerce international et aux marchés de capitaux, d'un cours équitable des produits de base et d'un allègement de la dette.

14. Il convient de reconnaître que l'élimination de la pauvreté est un impératif éthique.

15. L'éducation et la formation sont des conditions déterminantes de la réduction de la pauvreté. En s'efforçant de réduire la pauvreté, il faut attaquer le mal à la racine.

16. L'élaboration d'un programme national de lutte contre la pauvreté doit s'effectuer dans une optique multidisciplinaire intégrée, prévoyant notamment une mobilisation du public, la mise au point du cadre législatif et des grandes orientations, la création d'institutions et d'une capacité pénétrant toute la société civile ainsi que l'institution de mesures concrètes pour améliorer les perspectives d'avenir.

17. Les programmes de réforme économique et d'ajustement structurel doivent comprendre des mesures visant à faire en sorte que les pauvres ne souffrent pas des bouleversements économiques et sociaux dont ils s'accompagnent.

18. Le programme d'action devrait tenir compte des différents niveaux de pauvreté qui existent dans différents pays.

19. Il convient d'accorder une attention particulière aux pays les moins avancés. Le programme d'action devrait tenir compte de la Position commune africaine sur le développement humain et social en Afrique, présentée par la Conférence des ministres africains responsables du développement humain (voir A/CONF.166/PC/10 et Add.1).

20. Les problèmes spécifiques des pays en transition doivent aussi être traités.

1. Mobilisation de l'action locale, nationale, régionale et internationale pour réduire la pauvreté et promouvoir l'équité

Amélioration de la répartition des richesses et du revenu par divers moyens, notamment l'impôt et les politiques de dépenses publiques;

Amélioration des possibilités de création de revenus pour les pauvres, notamment dans le secteur privé, par le biais d'économies et investissements au niveau local;

Autonomisation des pauvres, notamment en encourageant et en appuyant les programmes d'auto-assistance;

Fonds d'urgence en matière sociale et fonds d'investissements sociaux;

Action visant à assurer la participation des pauvres à la planification et à l'exécution des programmes de lutte contre la pauvreté, grâce notamment à la décentralisation des services publics;

Mesures tendant à donner la priorité à certains groupes, particulièrement les plus pauvres et les plus vulnérables, et à les cibler, notamment au moyen de programmes régionaux et sectoriels;

Protection des droits des pauvres en tant que citoyens à part entière, notamment leur droit de participer à la démocratie, de se syndiquer et de défendre leurs propres intérêts;

Mobilisation du public et manifestation d'une volonté politique en faveur des programmes de lutte contre la pauvreté.

2. Renforcement des structures et services sociaux de base

Appui aux familles en tant que cellule de base de la société et source principale de sécurité sociale;

Amélioration de l'efficacité des services sociaux, notamment par le renforcement des institutions sociales et de la gestion des programmes sociaux;

Action visant à assurer la diffusion la plus large possible des informations sur les services sociaux;

Éradication de l'analphabétisme;

Mesures visant à assurer l'accès universel à une éducation et à une formation de qualité;

Action tendant à assurer l'accès universel aux soins de santé, à la planification de la famille, à l'eau non polluée et à l'assainissement;

Mesures propres à assurer l'accès universel à des logements en bon état et d'un coût abordable, en encourageant l'utilisation de matériaux locaux;

Appui aux familles et aux services communautaires non institutionnalisés.

3. Atténuation et réduction de la pauvreté parmi les femmes

Lutte contre la féminisation de la pauvreté;

Mesures permettant de veiller à ce que les femmes aient un accès égal aux services sociaux, en particulier à l'éducation et à la formation, à la santé, à la planification de la famille et aux services de puériculture;

Action visant à garantir que les femmes aient un accès équitable au crédit et à d'autres intrants productifs.

4. Atténuation et réduction de la pauvreté dans les zones rurales

Réforme agraire et redistribution des terres;

Amélioration du transport rural, de l'alimentation en eau et d'autres infrastructures;

Amélioration de la disponibilité du crédit et des intrants agricoles;

Amélioration des marchés ruraux;

Promotion de la sécurité alimentaire à un coût abordable grâce au développement agricole;

Promotion de la production non agricole dans les zones rurales, notamment par l'encouragement de l'esprit d'entreprise, des petites entreprises et des branches d'activité à forte intensité de main-d'oeuvre.

5. Réduction de la pauvreté dans les écosystèmes fragiles

Promotion du développement durable;

Intensification de la recherche sur des techniques de production ménageant un développement durable;

Emploi de la population à des programmes de préservation.

6. Réduction de la pauvreté urbaine dans les pays en développement

Amélioration des conditions dans le secteur non structuré et pour les travailleurs pauvres;

Action visant à promouvoir les branches d'activité à forte intensité de main-d'oeuvre;

Amélioration de la santé publique, des services d'assainissement et des abris pour les pauvres des villes;

Amélioration des conditions dans les colonies spontanées;

Action visant à encourager et à appuyer les activités communautaires d'auto-assistance.

7. Renforcement des politiques et programmes de sécurité sociale

Mise au point de solutions de remplacement de l'aide sociale traditionnelle;

Amélioration des conditions pour les travailleurs pauvres;

Aide aux parents célibataires et à leurs enfants;

Protection des enfants contre les sévices et l'exploitation;

Protection des personnes âgées, des personnes handicapées et d'autres groupes vulnérables;

Réintégration des toxicomanes, alcooliques, délinquants, enfants des rues et autres exclus de la société.

8. Surveillance de la pauvreté et évaluation des programmes de lutte contre la pauvreté

Création d'indicateurs pratiques de la pauvreté, notamment en ce qui concerne les plus pauvres d'entre les pauvres;

Création d'indicateurs relatifs aux besoins en matière d'alimentation, d'éducation, de santé, de logement et autres besoins élémentaires;

Amélioration des mécanismes de surveillance aux niveaux local, national et international;

Amélioration de la collecte, de l'analyse et de la diffusion des données et des informations.

9. Réduction de la pauvreté et rétablissement des structures sociales dans les sociétés déchirées par la guerre

Relèvement des structures et institutions sociales;

Rétablissement de la solidarité par l'éducation et la culture.

C. Développement des emplois productifs

21. Les activités visant à développer les emplois productifs devraient avoir pour objectif à long terme d'assurer un emploi à temps complet, qui soit productif et choisi librement.

22. Il faudrait reconnaître que la création de nouveaux emplois n'est pas synonyme de réduction du chômage, compte tenu notamment de l'accroissement de la population active dans de nombreux pays. Il faudra peut-être donc envisager des mesures concrètes propres à réduire le chômage.

23. Si les programmes visant à développer les emplois productifs sont mis en place essentiellement aux niveaux local et national, leur succès dépend d'un environnement international porteur (notamment accès aux marchés internationaux et aux marchés de capitaux, fixation de prix équitables pour les produits de base, transfert de technologie et allégement de la dette).

24. Les programmes de réforme économique et d'ajustement structurel doivent tenir compte des objectifs en matière d'emploi.

25. Il faut accorder une attention particulière aux pays les moins avancés. Le programme d'action devrait tenir compte de la position commune de l'Afrique sur le développement humain et social présentée par la Conférence des ministres africains responsables du développement humain (voir A/CONF.166/PC/10 et Add.1).

26. Il faut aussi traiter des problèmes particuliers des pays en transition.

27. Le programme d'action devrait comporter des mécanismes permettant aux pays d'échanger des données d'expérience concernant la création d'emplois et d'autres questions relatives à l'emploi.

1. Moyens d'assurer que la croissance économique crée des emplois

Création d'un environnement macro-économique sain;

Amélioration du cadre législatif et institutionnel en vue de la création d'emplois;

Mesures propres à encourager des pratiques saines dans les relations professionnelles;

Adoption d'une politique fiscale propre à encourager la création d'emplois;

Réduction des mesures visant à décourager l'emploi de nouveaux travailleurs, y compris des réglementations inutiles.

2. Action sur la décision d'investir et sur l'activité économique

Amélioration de l'accès aux marchés internationaux;

Mesures destinées à encourager le secteur privé à investir;

Promotion de l'épargne et des investissements locaux;

Promotion des techniques à fort coefficient de main-d'oeuvre et des technologies qui protègent les ressources naturelles et l'environnement.

3. Promotion des petites et moyennes entreprises

Fourniture de services d'appui aux petites et moyennes entreprises, notamment formation à la gestion;

Mesures propres à encourager et à faciliter l'emploi indépendant et l'esprit d'entreprise;

Promotion des coopératives;

Promotion de l'industrie artisanale.

4. Amélioration de la qualité de la main-d'oeuvre

Amélioration des soins de santé et de la nutrition;

Amélioration de l'alphabétisation de base aux fins de l'emploi;

Mise au point de programmes efficaces d'enseignement et de formation, notamment de formation professionnelle;

Adaptation de l'enseignement et de la formation à l'emploi productif et aux technologies nouvelles;

Élaboration de programmes de recyclage et amélioration de ceux qui existent déjà;

Prise de mesures visant à faire participer les entreprises privées aux programmes d'enseignement et de formation.

5. Amélioration du fonctionnement des marchés du travail

Amélioration des services d'information sur le marché du travail;

Renforcement des services de placement et d'orientation professionnelle;

Mesures visant à concilier la possibilité de changer d'emploi et la mobilité des travailleurs, d'une part, et la sécurité économique, d'autre part.

6. Promotion des possibilités d'emploi et des femmes

Mesures visant à assurer l'égalité des chances dans l'emploi;

Amélioration de l'accès des femmes et des jeunes filles à l'enseignement et à la formation;

Amélioration de l'accès des femmes aux moyens de production, notamment au crédit.

7. Amélioration des possibilités d'emploi des groupes vulnérables

Réintégration des personnes longtemps restées sans emploi dans la population active;

Accroissement des offres d'emploi pour les jeunes et mesures visant à les aider à surmonter les handicaps auxquels ils se heurtent sur le marché du travail;

Mesures visant à garantir aux personnes âgées la possibilité de continuer à travailler;

Concentration des efforts sur les régions souffrant d'un fort taux de chômage.

8. Amélioration de l'emploi dans les zones rurales et le secteur non structuré

Amélioration de l'accès aux moyens de production, notamment à la terre, au crédit, à la technologie et aux marchés;

Construction et entretien de l'infrastructure, et surtout dans les zones rurales;

Amélioration de l'emploi et des conditions de travail dans le secteur non structuré;

Amélioration des conditions générales de vie et d'emploi dans les zones rurales, en partie dans le but de réduire l'exode des campagnes vers les villes.

9. Protection des droits des travailleurs

Mesures visant à garantir l'application des conventions internationales, y compris la liberté d'association, le droit de former des syndicats et d'engager des négociations collectives, l'abolition du travail forcé, l'égalité de rémunération et l'élimination de la discrimination dans l'emploi;

Amélioration de la sécurité de l'emploi pour les travailleurs occupant des emplois précaires, à court terme et à temps partiel;

Élimination des abus concernant le travail des enfants.

10. Renforcement du dialogue entre les gouvernements, les employeurs et les travailleurs

Renforcement des organisations professionnelles;

Mesures visant à encourager les partenaires sociaux à examiner ensemble les problèmes sociaux touchant l'emploi.

11. Intégration des travailleurs migrants au marché du travail

12. Réduction du chômage endémique

Établissement de seuils de chômage au niveau national pour la mise en place de programmes d'urgence.

13. Adoption de nouvelles approches dans le domaine du travail et de l'emploi

Mise en place sur une base volontaire de formules de travail souples telles que le partage de l'emploi, le partage du travail et l'introduction d'horaires mobiles;

La création d'emplois présentant une utilité sociale tels que les services en faveur des personnes âgées, la protection de l'environnement et la remise en état de logements, qui pourrait éventuellement être encouragée par des incitations financières.

D. Amélioration de l'intégration sociale

1. Intégration au moyen de valeurs communes
(voir projet de déclaration)

2. Promotion de l'égalité des chances

Accès aux institutions; garantie de la justice et de la primauté du droit;

Accès à l'information et aux connaissances;

Accès au crédit et à la propriété.

3. Mesures visant à lutter contre l'exclusion sociale

Le caractère inacceptable de l'exclusion sociale devrait être universellement reconnu;

Pour ce faire, il faut identifier et abolir les barrières faisant obstacle à l'intégration sociale;

Il faut renforcer les structures et les réseaux communautaires.

4. Mesures visant à faire en sorte que le Gouvernement soit plus proche de la population; nouveaux systèmes de conduite des affaires publiques

Donner à la population les moyens de se prendre en charge est un principe théorique fondamental de l'intégration sociale; un "Agenda pour l'homme" est nécessaire;

Décentralisation;

Création d'institutions ouvertes, accessibles et responsables.

5. Mesures visant à appuyer et à encourager les organisations représentant la société civile

Promotion des organisations et des initiatives communautaires;

Mesures propres à encourager les organisations non gouvernementales à participer notamment à la définition et à l'exécution de programmes au niveau des collectivités;

Reconnaissance du rôle du secteur privé dans la prestation de services sociaux;

Reconnaissance du rôle important des médias dans la transmission d'informations et de valeurs formatrices et nécessité de disposer d'organes d'information efficaces et libres. Par ailleurs, il faut aussi se préoccuper de la possibilité que les médias ne diffusent des "antivaleurs".

6. Satisfaction des besoins humains : investir dans les hommes

Mesures visant à assurer à tous l'accès à l'éducation et à l'information en améliorant et en garantissant la qualité et l'utilité de l'enseignement et la formation des enseignants, en éliminant la discrimination dans l'enseignement et en veillant à ce que celui-ci reflète des valeurs communes fondamentales telles que la tolérance et la paix;

Mesures visant à assurer l'accès à la santé.

7. Égalité des sexes et mesures visant à donner aux femmes les moyens d'être autonomes

La condition de la femme dans une société donnée permet d'évaluer son niveau de développement;

Il faut rendre les femmes autonomes au sein de la famille, de la communauté et de la société;

Les femmes devraient pouvoir participer pleinement à la prise des décisions à tous les niveaux;

Il faut particulièrement veiller à ce que les femmes aient accès aux moyens de production, tels que le crédit et la propriété;

Les incitations doivent être ciblées de manière à renforcer le rôle économique des femmes;

Il convient de tenir compte de l'effet multiplicateur des "investissements dans les femmes".

8. Reconnaissance du rôle de la famille et appui à apporter à la famille

La famille apporte l'élément de stabilité essentiel et de cohésion sociale et relie l'individu à la communauté;

La famille joue un rôle vital en transmettant les valeurs culturelles et sociales.

9. Traitement des minorités

Minorités ethniques, religieuses et raciales;

Populations autochtones;

Migrants;

Réfugiés;

Étrangers;

Personnes déplacées.

28. Les valeurs communes fondamentales doivent s'appliquer également à tous les membres de la société et des services devraient être accordés à tous sur un pied d'égalité.

10. Octroi du pouvoir d'agir aux groupes marginalisés
et souci d'assurer la promotion des personnes
ayant des besoins spéciaux

Handicapés;

Jeunes;

Personnes âgées;

Enfants – survie, protection et développement;

Les "exclus perpétuels" que sont en particulier les sans-abri, les alcooliques, les toxicomanes, etc.

Les victimes de guerre, en particulier les femmes et les enfants, ainsi que les invalides de guerre.

29. Il faut mieux identifier les groupes marginalisés et créer des structures pour les intégrer.

11. Situation spéciale de certains pays

Pays les moins avancés;

Afrique;

Pays en transition;

Pays en proie à la guerre et aux troubles civils – nécessité de formuler des politiques de relèvement, de réconciliation et de coopération internationale;

Pays touchés par des catastrophes naturelles.

12. Application

30. Il importe de reconnaître qu'il existe tout un ensemble de conventions, de traités, d'accords, de déclarations et de programmes d'action internationaux dans le domaine du développement social et de l'intégration sociale. Il faudrait commencer par chercher à faire plus largement ratifier et mieux appliquer tous ces instruments.

31. Les politiques devraient tendre à donner à tous les groupes et individus de la société le pouvoir d'agir. Les politiques et programmes devraient tâcher d'être rentables et efficaces et viser essentiellement à améliorer les dividendes sociaux. Il importe de déterminer les ressources nécessaires et de veiller à ce que les ressources fournies soient suffisantes. Il faudrait mieux tenir compte des répercussions sociales, de l'assistance internationale au développement et en particulier des politiques d'ajustement structurel. La politique sociale devrait s'efforcer d'intégrer les individus et les groupes marginalisés au lieu de se limiter à les maintenir dans leur situation marginale. Les stratégies de planification devraient se soucier de relever le niveau des couches défavorisées.

32. On s'accorde généralement à penser qu'il faut définir un cadre d'intégration sociale. Le développement social est un processus dynamique et continu qui ne devrait pas être restreint par des définitions de statut.

E. Application et suivi : rôle du système des Nations Unies et des institutions financières

33. Outre les options qu'il propose aux gouvernements et aux autres institutions nationales en matière de politiques et l'identification des priorités auxquelles devrait obéir la coopération internationale, le projet de programme d'action devrait contenir des recommandations plus précises quant à l'action concrète que devraient entreprendre les divers organismes des Nations Unies, et particulièrement les institutions financières internationales. Ces éléments devraient répondre à l'objectif fixé par l'Assemblée générale qui consistait à faire des recommandations en vue de rendre plus efficace l'action des organismes des Nations Unies dans le domaine du développement social, touchant en particulier les mesures et politiques visant à revitaliser la Commission du développement social.

34. Les organismes des Nations Unies, y compris les institutions financières internationales, devraient accorder un rang de priorité plus élevé au développement social et envisager de réaffecter des ressources au développement social dans le cadre du système des Nations Unies. Il faudrait clairement fixer les objectifs des activités de développement social et envisager des moyens d'accroître les ressources dont on dispose pour ces activités.

35. Les activités entreprises par les organismes des Nations Unies dans le domaine du développement social devraient être centrées sur l'individu et devraient donner la priorité aux besoins des pauvres.

36. Ces activités devraient viser essentiellement à appuyer des efforts nationaux et locaux, et notamment ceux de la société civile. Il faudrait envisager de réaliser des études et de préparer des données pour appuyer la prise de décisions au niveau national.

37. Il faudrait envisager de rendre le système des Nations Unies mieux à même d'aider les États à faire face à leurs problèmes sociaux, en mettant l'accent sur le renforcement des institutions et des programmes existants plutôt que sur la création de nouveaux organes.

38. Il faudrait accroître la cohérence, l'efficacité et l'efficience des institutions et programmes des Nations Unies.

39. Le projet de programme devrait prévoir des mesures visant à améliorer la coordination des activités de développement social au sein du système des Nations Unies, en mettant particulièrement l'accent sur la coordination entre les activités des institutions financières internationales et celles du reste du système.

40. Il faudrait envisager de mettre en place des mécanismes pour améliorer la coordination entre le système des Nations Unies et d'autres organisations internationales, régionales et nationales, dont les banques régionales de développement, dans le domaine du développement social.

41. Le projet de programme d'action devrait prévoir des mécanismes visant à assurer le suivi international de son exécution.

42. Il devrait tenir compte des accords et engagements existants, en particulier des résultats ou des préparatifs d'autres conférences et manifestations des Nations Unies, dont le Sommet mondial pour les enfants, la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, la Conférence sur les droits de l'homme, l'Année internationale de la famille, la Conférence internationale sur la population et le développement et la quatrième Conférence mondiale sur les femmes. Il faudrait aussi prendre en compte l'Agenda pour la paix et l'Agenda pour le développement.

43. Le projet de programme devrait également prendre en considération les diverses activités de développement social entreprises au sein du système des Nations Unies et devrait étudier comment les diverses institutions peuvent le mieux contribuer à l'exécution du programme d'action. Il faudrait accorder une attention particulière au rôle crucial de l'OIT et des institutions de Bretton Woods.

44. Il faudrait aussi chercher à tenir compte des besoins et des coûts sociaux lors de la conception et de l'application des réformes économiques et des programmes d'ajustement structurel.

45. Il faudrait s'efforcer de trouver un meilleur équilibre entre les ressources des Nations Unies affectées au maintien de la paix et celles qui sont consacrées au développement social.

46. Le projet de programme devrait s'interroger sur la manière dont le Conseil économique et social pourrait jouer un plus grand rôle dans la coordination et la supervision des activités économiques et sociales des Nations Unies, dont il pourrait développer encore le concept de sécurité, et dont il pourrait coopérer plus étroitement avec le Conseil de sécurité.

47. Il faudrait envisager d'élargir le mandat de la CEE de manière qu'il englobe les questions de politique sociale et de développement social.

48. Les organisations du système des Nations Unies devraient être encouragées à participer activement au processus préparatoire ainsi qu'au suivi du Sommet.